

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les enseignements de la crise : ce qu'en pense le Bureau International du Travail, par M. Fernand Baudhuin. — Arrangement du 28 mai 1937 entre les pays du groupe d'Oslo pour le développement des échanges commerciaux, par M. Max Suetens. — Statistiques.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE : CE QU'EN PENSE LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

par M. Fernand Baudhuin,

Professeur à l'Université de Louvain.

Dans un rapport présenté à l'occasion de la XXIII^e session de la Conférence Internationale du Travail, M. Butler, directeur du B. I. T., a présenté un rapport dans lequel il s'efforce en ordre principal de dégager les enseignements de la crise. Son interprétation ralliera-t-elle l'opinion des autres observateurs? Nous nous le demandons sérieusement, car pour notre part, il est un certain nombre de points à propos desquels nous devons marquer notre incompréhension, pour ne pas dire plus. Les jugements de M. Butler nous semblent souvent entachés d'un subjectivisme intégral.

Il y a évidemment un certain nombre d'idées sur lesquelles nous plaçons à marquer notre accord avec le directeur du B. I. T. Nous nous sentons à ses côtés quand il insiste sur la nécessité d'une plus grande liberté des échanges, et quand il signale avec satisfaction que les Etats-Unis ont déjà aujourd'hui signé quinze traités abaissant les barrières douanières. L'évolution de l'Amérique est assurément en ce domaine l'indice le plus réconfortant.

Mais les motifs de désaccord sont sensiblement plus nombreux que les occasions de se déclarer en communauté d'idées avec M. Butler.

I. Voici, tout d'abord, son opinion sur la politique monétaire. A cet égard, une première constatation est évidente : la reprise économique n'a été possible qu'après l'ajustement des parités monétaires, c'est-

à-dire après que les pays eurent dévalué leur monnaie. Ceux qui, pour des raisons de principe compréhensibles mais périmées, ont essayé de résister à cette pression, n'y ont gagné qu'une prolongation de leurs difficultés économiques.

Mais comment M. Butler interprète-t-il ce qui s'est passé? La reprise des affaires, dit-il, a coïncidé « avec » l'abandon de la déflation et avec l'adoption des « méthodes d'expansion monétaire ». Et il ajoute : « Toute la conception de la politique sociale et économique s'en est trouvée radicalement modifiée. »

Si une telle façon de voir devait prévaloir, on devrait la considérer comme extrêmement dangereuse. Elle autoriserait des manipulations monétaires dès qu'un déséquilibre de prix ou des difficultés économiques quelconques se présenteraient. La situation véritable est toute autre, et elle se présente comme suit aux yeux des économistes.

Après une période de hausse des prix et de conjoncture ascendante, il est normal qu'une déflation soit opérée, et que les différents pays s'efforcent par ce moyen de mettre leurs prix en harmonie avec ceux de l'étranger. On parvient ainsi à un assainissement qui rétablit les marges bénéficiaires et permet aux forces de reprise de se manifester.

Mais l'expérience a montré, et c'est là le véritable enseignement des dernières années, qu'au delà d'un certain point la déflation devenait impossible, écono-

miquement, politiquement et socialement. Au point de vue économique, elle devient rapidement inégale; certains secteurs abrités peuvent se soustraire à la pression générale, et ainsi la déflation doit s'exercer avec une force redoublée sur les secteurs non abrités. Au point de vue politique, le régime parlementaire se prête très mal à des mesures de compression; dans tous les pays, le Parlement doit compter avec l'électeur. Au point de vue social enfin, les compressions, même si elles sont plus apparentes que réelles, déterminent un état de tension qui aboutit rapidement au désordre.

C'est dans ces conditions qu'il convient de recourir à la dévaluation, qui normalement doit s'accompagner d'une déflation modérée. Ceci ne s'identifie donc nullement avec les « méthodes d'expansion » que préconise M. Butler. La dévaluation est avant tout le moyen de rétablir l'équilibre des prix sans devoir perpétuer dans le pays une psychologie de baisse. Les méthodes d'expansion seraient des méthodes d'inflation, qui ne peuvent avoir leur utilité que dans certains cas désespérés, tout à fait exceptionnels.

La méprise que commet M. Butler apparaît du reste bien quand il écrit que finalement la France, les Pays-Bas et la Suisse se joignirent aux nations expansionnistes, qui représentent désormais la majorité. De ces trois pays, seule la France a fait une véritable expansion, par l'inflation et par la hausse artificielle des salaires. Le résultat, c'est que son économie n'a pas bénéficié d'une reprise comparable à celle des autres pays du bloc de l'or. La Hollande et la Suisse se sont contentées de dévaluer, dans une mesure qui semble insuffisante du reste. Loin de faire de l'expansion, elles ont évité d'utiliser, au point de vue monétaire, les possibilités d'expansion que leur donnait un afflux considérable de métal précieux. Au point de vue des dépenses publiques et des salaires, la Hollande et la Suisse ont eu les méthodes les plus classiques, et l'on ne distingue à cet égard aucune tendance expansionniste.

M. Butler insiste sur « les effets révigorants de l'expansion monétaire ». Il cite à ce sujet un discours de M. Léon Blum. Ceci souligne bien la confusion que fait le Directeur du B. I. T. entre la dévaluation monétaire et l'expansion. Il choisit par ailleurs assez mal l'exemple qu'il cite à l'appui de sa thèse. Et ce n'est pas la seule méprise qu'il fait.

Parlant des trois derniers pays fidèles à l'idée de l'étalon-or intégral, M. Butler écrit que « la dévaluation était devenue également une condition » préalable de l'expansionnisme et du redressement ». Nous renonçons à savoir en quoi la Suisse et la Hollande ont fait de l'expansion.

L'idée de M. Butler ne se vérifie pas davantage en Angleterre, pays qui bénéficie de la plus brillante des reprises économiques. Il est bien connu au contraire que, depuis cinq ans, il n'y a nulle poussée expansionniste. Les salaires anglais demeurent d'une quasi-stabilité étonnante, en dépit de la hausse du

coût de la vie. L'Angleterre n'a pas davantage profité des possibilités d'expansion que lui procurait l'afflux d'or. On sait que ce pays a stérilisé dans une large mesure ses disponibilités métalliques. On n'y distingue pas davantage la trace de travaux publics destinés à provoquer la reprise. Enfin, le budget anglais est demeuré irréprochable au point de vue de la technique classique, ce qui est contraire aux doctrines chères aux expansionnistes.

La Belgique, enfin, a-t-elle fait de l'expansion? On peut répondre hardiment par la négative. Le Trésor avait le moyen de faire de l'expansion en utilisant la plus-value de réévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale. S'il a fait quelques emprunts à la réserve dont il s'agit, il les a ensuite rapidement remboursés. Finalement, l'encaisse n'a servi qu'à réduire la dette extérieure, et pour le solde elle est encore aujourd'hui intacte. Il est bien connu par ailleurs que la Belgique s'est abstenue de provoquer systématiquement des hausses de salaires. Celles-ci sont survenues finalement depuis un an, mais comme *conséquence* de la reprise et non comme *cause* de celle-ci.

II. M. Butler ne pouvait omettre de traiter le problème de la politique des salaires suivie pendant et après la crise. Il s'attaque spécialement à la théorie formulée jadis par M. Jacques Rueff; bien qu'il ne nomme pas ce dernier, son intention est visible. M. Butler nie donc qu'il y ait un rapport direct entre le taux général des salaires et le volume du chômage et il ajoute : « Ces idées étaient si répandues il y a quelques années encore qu'il importe » de les examiner de près, à la lumière de la dernière crise. » Avec un plaisir évident, en dépit de son détachement apparent, M. Butler conclut contre la loi de Rueff.

M. Butler apporte à l'appui de sa façon de voir deux graphiques. Le premier donne l'indice des salaires en espèces dans les différents pays et le second traduit l'indice de l'emploi. Le rapport montre que, dans de nombreux pays, il y a eu hausse des salaires et en même temps résorption du chômage; ceci serait nettement contraire à la théorie de M. Jacques Rueff.

Mais nous doutons que M. Butler soit suivi par ceux qui observent les choses de près. Avec une légèreté qui nous étonne, M. Butler base sa constatation simplement sur les salaires *en espèces*, alors que tous ceux qui ont admis la loi de Rueff n'ont jamais eu égard qu'aux salaires réels, ou plus exactement au rapport entre les salaires et le prix des produits fabriqués. Il est inutile de souligner que l'on peut très bien avoir une hausse des salaires en espèces, et une diminution des salaires réels et de la charge que ces salaires représentent pour les producteurs. En raisonnant comme le fait M. Butler, on fait abstraction notamment des effets résultant des dévaluations

monétaires, qui réduisent fortement l'incidence des salaires.

Au surplus, il est évident qu'au cours d'une reprise on constate très normalement un réembauchage combiné avec une augmentation des salaires. Cela s'est vu de tout temps, et personne n'a jamais nié que ce fût normal. L'un et l'autre sont les conséquences manifestes et parallèles de l'amélioration générale des affaires. Autre chose est de savoir si, pour provoquer la reprise, il ne faut pas au préalable diminuer la quotité que les salaires représentent dans les frais de revient.

M. Butler estime qu'en Angleterre la théorie de Rueff est clairement démentie. Les salaires y ont baissé jusqu'en 1933, dit-il, en même temps que l'emploi diminuait. Par contre, à partir de 1933, on a eu à la fois une hausse légère des salaires, et une augmentation du nombre d'ouvriers au travail.

Si M. Butler avait établi le graphique non pas, du *salaires horaire*, mais du *salaires réel* de l'ouvrier anglais, il aurait constaté entre 1929 et 1933 une augmentation. Le coût de la vie avait en effet baissé sensiblement, de 14 p. c. environ, pendant que les salaires n'avaient fléchi que d'environ 5 p. c. La courbe ainsi établie confirmerait nettement la théorie de Rueff. Inversement, de 1933 à 1936, les prix ont monté plus fortement que les salaires, de telle sorte que la courbe, présentée comme ascendante par le rapport, est en réalité descendante. Bref, correctement établie, la comparaison des salaires et de l'emploi en Angleterre conduit à des conditions diamétralement opposées à celles que M. Butler nous propose.

L'exemple de la Belgique ne permet pas lui non plus de conclure dans le sens adopté par le rapport. De 1929 à 1935, les salaires avaient évidemment baissé, mais dans l'ensemble, c'était dans une proportion un peu moindre que ne l'avait fait le coût de la vie. Par contre, en 1935 et jusqu'au milieu de 1936, période durant laquelle on peut voir une relation de cause à effet entre la politique des salaires, l'activité économique et le réembauchage, la hausse des salaires n'a suivi qu'à peine celle des prix de détail; elle est demeurée fort en arrière sur celle des prix des produits fabriqués, ce qui a comporté une diminution de l'incidence des salaires.

Nous trouvons du reste que M. Butler se donne beaucoup de peine pour combattre une théorie qui est l'évidence même. N'est-il pas classique que, dans tout domaine, la hausse des prix diminue la demande? Et quelle raison y a-t-il pour que le salaire échappe à cette règle générale? N'est-il pas d'usage courant dans les ménages que si un artisan demande un prix excessif, on se passe de lui? C'est là une manifestation simple, mais évidente de la loi de Rueff.

Il est bien certain par ailleurs que le salaire n'est pas le seul élément qui compte dans les prix de revient, et que l'on peut combattre l'élévation de ce facteur par des compressions opérées sur les autres

éléments. Que le manque de rationalisation industrielle, le poids de la fiscalité et des charges financières puissent aussi être invoqués comme une cause de crise et de chômage, personne ne le nie. Mais comme dans l'ensemble des frais de production, les salaires représentent, directement ou indirectement, les deux tiers, c'est à juste titre que se porte sur eux l'attention des économistes et des sociologues. Ces salaires sont incontestablement l'élément essentiel en cause.

III. C'est surtout lorsqu'il s'efforce de dégager quel a été le moteur de la reprise économique, que M. Butler nous semble adopter une attitude qui ne cadre pas avec les faits. Il écrit en effet :

« ... Il est hors de doute que le redressement est » le résultat de l'action consciente des Gouvernements » et des peuples, plutôt que la conséquence de » quelque rajustement automatique. »

Il nous paraît au contraire de la dernière évidence que l'action des Gouvernements n'a été d'aucune utilité en ce qui concerne la fin de la crise et le renversement de la tendance. C'est même, à nos yeux, l'une des grandes leçons des événements qui viennent de se passer.

Ce n'est pas à dire que, selon nous, les Gouvernements doivent demeurer passifs lorsqu'une crise éclate, et surtout lorsqu'elle atteint la profondeur de celle dont nous sortons. Il est même des domaines où leur intervention est tout à fait indiquée, notamment en ce qui concerne le problème monétaire. Les Gouvernements ont le strict devoir de créer les conditions d'équilibre nécessaires à l'action des forces de reprise. Parmi ces conditions d'équilibre, celle qui concerne les prix s'est révélée particulièrement impérieuse. Les Gouvernements ont donc la mission de procéder aux adaptations nécessaires, soit par la déflation, soit par la dévaluation. Ils peuvent aussi intervenir judicieusement par des mesures de contre-déflation, lorsque le moment d'y procéder est arrivé.

Il est un autre domaine où l'intervention de l'Etat se recommande particulièrement; c'est en ce qui concerne le crédit. Dans tous les pays et dans tous les temps, on a pris des mesures spéciales en cas de crise de crédit; ce n'est donc pas une nouveauté de déclarer qu'il y a de ce côté une ligne de conduite toute tracée. Les Gouvernements ont le devoir d'aider à la mobilisation éventuelle de tous les actifs momentanément gelés et d'accroître le volume du crédit commercial disponible.

Si nous trouvons les interventions gouvernementales inutiles ou même nuisibles, c'est en considérant plus strictement le domaine économique. Nous visons notamment les plans spectaculaires, par lesquels on a prétendu réveiller l'activité générale. Il est vrai que ces plans ont eu parfois une utilité psychologique. Dans l'attente de leur aboutissement, les esprits ont retrouvé un calme précieux, grâce auquel les affaires

ont pu reprendre. C'est sans doute là un des principaux mérites que l'on doit attribuer à l'action économique du Président Roosevelt. Mais nous ne saurions admettre une influence positive favorable sur la marche des affaires.

Il convient de se rappeler que la reprise américaine est demeurée hésitante jusqu'à ce qu'en 1935, la N. R. A. ait été déclarée inconstitutionnelle. Lorsque cet incident survint, les appréhensions ne manquaient pas; on se demandait si la disparition de cette organisation et de cette réglementation n'allait pas porter une atteinte à la convalescence du pays. Ces craintes furent vite réduites à néant, par l'apparition de tendances favorables qui firent entrer les Etats-Unis dans la phase de reprise véritable.

Si le Président Roosevelt a réussi au point de vue monétaire et bancaire, si son action a eu une influence psychologique incontestable, nous ne pouvons admettre que son système de Codes ait eu une influence favorable; sa disparition, nous l'avons dit, a coïncidé avec le début de la véritable reprise. Il n'a pas réussi davantage lorsqu'il s'est efforcé par exemple de restaurer le pouvoir d'achat de la population, et de résorber le chômage par la réduction du temps de travail. Nous avons montré par ailleurs (1) que la politique des salaires a obtenu des résultats diamétralement opposés à ceux que visait le Président Roosevelt.

La contre-épreuve est du reste facile à faire. A côté des Etats-Unis se trouvait un pays dont les conditions économiques et financières étaient très semblables. Le Canada se trouvait pris, en ordre principal, dans une crise de déflation et de sur-endettement. Il s'est abstenu de toute mesure sensationnelle; il a simplement rétabli l'équilibre des prix et il a dégrevé les débiteurs par la dévaluation. Tout le reste lui a été donné par surcroît, et au total la reprise économique y a été aussi vive qu'aux Etats-Unis, et elle a été plus saine.

On peut encore observer qu'en Angleterre, aucun plan officiel n'a été élaboré; on s'est borné à dévaluer la livre sterling et à maintenir un régime de capitaux très abondants. Le cas de l'Angleterre était

(1) Voir *Bulletin de la Banque Nationale*, 25 février 1937.

d'autant plus grave, que le pays traversait une crise de longue durée qui, d'après certains, devait lui être fatale; des observateurs pessimistes affirmaient que jamais l'Angleterre ne se relèverait parce qu'elle était victime de changements durables dans l'économie mondiale. En dépit de la gravité des difficultés que nous venons de rappeler, l'Angleterre est la première à bénéficier des tendances à la reprise économique. Bientôt, ces tendances prédominent, et l'Angleterre connaît une période de réelle prospérité. Dès à présent, son activité générale dépasse de 12 p. c. son niveau d'avant la crise.

Non seulement le Gouvernement anglais n'a pas élaboré le plan, mais il s'est refusé à vouloir influencer l'économie nationale par des moyens que cependant on juge classiques. Il a notamment décidé de ne plus rien faire en matière de travaux publics dans le but de remédier au chômage. Les expériences faites avant la crise et au début de celle-ci lui ont paru suffisamment concluantes.

On peut enfin noter que la Belgique connaît en ce moment une reprise véritable sans que son économie ait été dirigée par le Gouvernement. Après le retour à l'équilibre monétaire, ce Gouvernement s'est très sagement abstenu de vouloir forcer la nature, ni de prétendre modifier la direction des courants économiques. Il a simplement aidé les facteurs naturels, notamment en facilitant des adaptations qui sans cela auraient pris plus longtemps. Il a tout au plus canalisé l'action des tendances de reprise. Et en ce qui concerne les finances publiques, il a eu la gestion la plus classique qui puisse s'imaginer.

... De toute évidence, M. Butler a donc pris ses désirs pour des réalités. Qu'il s'agisse des théories d'expansion, de celle des salaires ou de l'action gouvernementale, le Directeur du Bureau International du Travail a cru que l'économie mondiale était entrée délibérément dans le cadre de ses conceptions. Et il en a été tellement persuadé qu'il n'a même pas cru nécessaire d'apporter à l'appui de sa thèse la confirmation de faits et de chiffres que l'on eût été bien aise de trouver dans son exposé. On ne peut s'empêcher de penser qu'il y a là une véritable lacune, ou même une véritable faiblesse.

ARRANGEMENT DU 28 MAI 1937 ENTRE LES PAYS DU GROUPE D'OSLO POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

par M. Max Suetens,

Directeur général au Ministère des Affaires étrangères.

La convention qui vient d'être signée à La Haye entre les pays du groupe d'Oslo est la première réponse directe à l'appel de l'Assemblée de la Société des Nations d'octobre passé, dont nous allons répéter les termes :

« L'assemblée, prenant acte avec satisfaction de la » déclaration commune des Gouvernements de la » France, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume- » Uni, en date du 26 septembre 1936, et des adhésions » que plusieurs Etats lui ont immédiatement données ; » Reconnaissant que cette déclaration est en har- » monie avec les recommandations formulées par le » Comité Economique de la Société des Nations dans » son récent rapport sur l'état actuel des relations éco- » nomiques internationales ;

» Considérant qu'une politique concordante ayant » pour objet de rétablir un équilibre durable entre » les économies des divers pays, de créer des fonda- » tions plus solides pour la stabilité des relations » économiques et de favoriser le commerce interna- » tional, contribuerait efficacement à la consolidation » de la paix, à la restauration de l'ordre interna- » tional, au développement de la prospérité dans le » monde et à l'amélioration du niveau de vie des » peuples ;

» Affirme le désir général des Etats membres de la » Société de poursuivre la réalisation de ces objectifs » et invite tous les Etats, qu'ils soient ou non mem- » bres de la Société, à prêter une pleine coopération » à cet effet ;

» Recommande instamment à tous les Etats, comme » condition essentielle du succès final, d'organiser » aussitôt que possible une action décidée et continue » afin d'assurer l'application de la politique indiquée » ci-dessus, de réduire les obstacles excessifs au com- » merce international et aux communications et, en » particulier, d'atténuer, en vue de leur abolition » aussi proche que possible, les régimes actuels de » contingents et de contrôle des changes. »

Cette résolution, qui n'était certes pas la première prise à Genève en faveur de la libération des échanges, venait à son temps car elle s'appuyait sur un fait positif : l'alignement monétaire nouveau auquel venaient de procéder la France, la Suisse, les

Pays-Bas, l'Italie, la Tchécoslovaquie, la Lettonie, la Grèce, la Roumanie, l'U. R. S. S. et la Turquie.

Mais même à défaut de cet élément nouveau, tout faisait prévoir qu'au cours des débats de l'Assemblée une action serait menée en vue de l'assainissement des conditions du commerce international. Des notes émanant du Secrétariat général de la Société des Nations et du Comité Economique avaient été préparées qui montraient avec force que la reprise économique constatée un peu partout aurait été enrayée, sinon compromise, si un effort n'était pas fait en vue de ranimer les échanges internationaux.

La dévaluation du franc français et des autres monnaies vint à point nommé. Ainsi se trouvait réalisée une des conditions de la reprise des échanges internationaux, à savoir le rapprochement du niveau des prix-or entre les différents pays. D'ailleurs cet alignement nouveau de monnaies non seulement permettait mais même exigeait, dans une certaine mesure, l'abaissement des barrières économiques. En effet, c'était pour les pays en cause une véritable nécessité d'éviter une hausse exagérée des prix intérieurs, notamment de ceux pouvant influencer le coût de la vie. Aussi vit-on se succéder du mois d'octobre à la fin de l'année une série de mesures, les unes diminuant les droits d'entrée, les autres élargissant, assouplissant ou même levant les contingentements ou autres restrictions. Les principales d'entre elles furent prises par la France, la Suisse, les Pays-Bas, l'Italie, la Lettonie. Il s'agissait d'ailleurs de mesures très différentes quant à leur portée sur le commerce international. Certaines n'avaient qu'une valeur symbolique ; d'autres, en revanche, devaient entraîner un élargissement très net des courants d'importation.

Telles quelles toutefois, elles ne pouvaient constituer qu'un commencement. Conçues avant tout pour des buts d'ordre intérieur, elles devaient être élargies et harmonisées pour avoir quelque valeur d'intérêt général. L'arrangement de La Haye du 28 mai 1937 pour le développement des échanges commerciaux est un premier et modeste essai dans ce sens.

En signant cette nouvelle convention, les pays du groupe d'Oslo se retrouvaient dans la ligne de la politique de collaboration qu'ils avaient inaugurée en

1930 et dont le principe directeur était de s'associer en vue de toute action possible pour le développement des échanges internationaux. Et ici il n'est peut-être pas inutile de faire un peu d'histoire et de retracer les origines du groupe d'Oslo. Celui-ci se forma dans les remous et les vicissitudes de l'« action économique concertée » entreprise par la Société des Nations en 1930 à la suite d'une proposition anglo-belgo-française à la X^e Assemblée de la Société des Nations, et dont la manifestation la plus retentissante fut la Conférence sur la trêve douanière. On sait que cette Conférence ne réalisa pas son objet qui était d'arrêter net toute aggravation de protection. Elle en arriva toutefois à la signature entre tous les Etats participants, d'une convention collective instituant, à défaut de garanties précises contre tout relèvement de droits, une procédure de négociation et de recours qui devait rendre tout relèvement de l'espèce difficile sinon impossible. Ce système d'ailleurs n'était pas entièrement nouveau : il figurait déjà, à l'état embryonnaire, dans l'accord conclu entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1928. Ce n'est pas tout. Les Puissances signataires de la nouvelle convention décidaient de ne pas arrêter là leur effort. Elles se déclaraient prêtes à entreprendre une action concertée « ayant pour but une coopération plus étroite, l'amélioration du régime de la procédure et des échanges, l'élargissement des marchés en facilitant les rapports des marchés européens entre eux et avec ceux d'outre-mer, de manière à consolider la paix économique entre les nations ».

C'est de cette action et surtout du rapport préliminaire demandé à cette fin à tous les pays que s'entretenaient un jour M. Colijn, qui à ce moment n'était pas ministre, mais qui présidait la délégation néerlandaise aux Conférences de Genève, et M. Munch, ministre des Affaires étrangères du Danemark. Ils décidèrent de se concerter sur la ligne de conduite à tenir et d'associer même à ces entretiens la Suède et la Norvège. Après une première réunion qui se tint à Copenhague, on décida d'élargir encore le cercle et d'inviter la Belgique. Le groupe initial était ainsi constitué. Ce fut une cause fortuite qui le créa, mais l'entente était latente depuis longtemps entre les différents pays qui le composaient.

Sur ces entrefaites, des difficultés de plus en plus grandes s'opposaient à la ratification par les Etats signataires de la Convention commerciale de Genève. Aussi une des premières tâches que se proposa le nouveau groupement fut de sauvegarder ces premiers résultats de l'action économique concertée et, puisqu'il ne pouvait servir de base aux rapports de l'ensemble des pays, mettre tout au moins en vigueur entre eux les principes de la Convention. C'est ainsi que naquit, à l'initiative du Gouvernement norvégien, la Convention d'Oslo, qui n'est autre chose qu'une réplique de la Convention commerciale de Genève, mais une réplique améliorant très sensiblement l'ori-

ginal. La Convention d'Oslo, signée le 22 décembre 1930, entre en vigueur très peu de temps après et règle encore à l'heure actuelle les rapports entre les différents pays du groupe. La Finlande vint y adhérer en 1932.

En même temps que la Convention fut signée à Oslo un protocole par lequel les Etats signataires s'engageaient à continuer à collaborer, en vue de sauvegarder leurs intérêts communs. D'une manière générale, ils se déclaraient disposés « à prêter leur appui à l'action internationale ayant pour objet de réduire les entraves au commerce et d'améliorer le régime général des échanges ». Des réunions périodiques eurent lieu jusqu'à la fin de la Conférence monétaire et économique de Londres de 1933.

Au cours de l'une d'elles, une tentative fut faite de resserrer plus étroitement encore les liens entre les pays du groupe. La Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas y présentèrent la Convention dite d'Ouchy qu'ils avaient l'intention de conclure et qu'ils signèrent d'ailleurs seuls en juillet 1932. On sait que cette convention prévoyait un abaissement simultané et automatique des droits de douane jusqu'à un certain niveau et fixait, d'autre part, certaines règles d'élargissement des contingents. Cette convention ne resta qu'un symbole. Soumise à tous les pays, aucun n'y adhéra. Les pays scandinaves, entre autres, restèrent sur la réserve. La Grande-Bretagne, tout en déclinant l'offre qui lui était faite d'y participer, en revendiqua par avance le bénéfice, au nom de la clause du traitement de la nation la plus favorisée qui la liait aux Gouvernements signataires. Devant cette attitude, la Belgique et les Pays-Bas différèrent la mise en vigueur de la Convention.

Sur ces entrefaites, la crise s'était déchaînée, avec comme conséquence le repliement des économies sur elles-mêmes et pour les pays du groupe d'Oslo l'adoption de mesures de protection qui allaient différencier assez profondément ce groupe qui jusqu'alors se présentait comme ayant une politique commerciale assez homogène. Trois pays dans le groupe s'en tinrent, moyennant quelques majorations de caractère temporaire, au système classique de défense par les droits de douane et ne firent appel qu'exceptionnellement à des mesures de contrôle à l'importation. Ce sont la Norvège, la Suède et la Finlande. Les Pays-Bas et la Belgique ont eu recours dans une mesure plus ou moins forte aux contingentements, c'est-à-dire à un système limitant quantitativement pour certains produits déterminés à la fois l'importation globale et celle des différentes provenances. Quant au Danemark, il a dû instaurer chez lui le contrôle des devises pour le paiement des marchandises. En outre, il règle ses rapports avec les pays étrangers sur la base de la compensation. C'est, dans le groupe, le pays dont l'économie est devenue la moins libérale.

On voyait ainsi dans le groupe, en petit et sous une forme atténuée, la plupart des obstacles qui entravent les échanges et qu'une action résolue pour

la libération du commerce international doit se proposer d'abattre.

Pendant la crise d'ailleurs, la politique commerciale des différents pays du groupe d'Oslo fut loin de rester inactive. Mais elle parut s'exercer surtout dans le domaine des relations avec les pays étrangers. C'est ainsi que le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande conclurent avec la Grande-Bretagne des accords tarifaires très importants et dont nous avons, ici même, exposé l'économie. Ces mêmes pays furent obligés également de régler leurs rapports avec l'Allemagne par de nouveaux accords de *clearing* et de contingentement. D'autre part, la Belgique, la Suède, les Pays-Bas et la Finlande signèrent des traités avec les États-Unis en exécution de la politique de M. Cordell-Hull, laquelle apparaîtra peut-être, avec le recul nécessaire, comme la principale contribution, ces dernières années, à l'action pour l'affranchissement du commerce international. A part les accords de contingentement entre la Belgique et les Pays-Bas, il n'y eut guère d'acte important nouveau entre les pays du groupe d'Oslo. A la réserve des traités de commerce existant depuis de longues années et qui, pour la plupart, ne comprenaient plus que des clauses de style, les relations internes du groupe étaient régies par la seule Convention d'Oslo de 1930.

* * *

Le tableau ci-dessous montre comment se sont développées les relations commerciales du groupe d'Oslo de 1931 à 1936. On verra que les relations internes du groupe n'ont progressé que dans certains sens. Le tableau montre également de quelle importance sont les relations des pays du groupe avec certains pays de l'extérieur.

	1931		1934		1935		1936	
	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.
	(en % du total)							
<i>Union Economique belgo-luxembourgeoise :</i>								
Autres pays du groupe d'Oslo	19,4	17,1	14,5	15,8	14,0	16,1	13,6	17,0
Grande-Bretagne	8,2	21,2	7,6	14,4	8,1	14,1	9,3	14,3
Allemagne	17,0	10,3	14,6	12,0	12,5	10,0	11,5	10,4
<i>Danemark :</i>								
Autres pays du groupe d'Oslo	15,6	16,9	17,8	13,0	16,2	14,9	16,4	15,4
Grande-Bretagne	14,9	61,2	30,0	60,0	36,0	57,8	36,5	58,7
Allemagne	33,5	13,4	21,3	15,2	22,0	16,2	25,3	22,1
<i>Finlande :</i>								
Autres pays du groupe d'Oslo	21,5	17,6	23,9	16,1	25,1	18,2	27,1	17,9
Grande-Bretagne	12,6	44,7	22,8	46,8	24,0	46,5	23,6	47,9
Allemagne	34,9	8,4	20,7	10,1	20,4	9,6	18,9	9,9
<i>Pays-Bas :</i>								
Autres pays du groupe d'Oslo	14,1	18,9	14,7	16,6	14,3	16,1	15,1	17,4
Grande-Bretagne	8,4	24,4	9,4	19,0	9,3	21,1	9,2	22,2
Allemagne	32,7	19,5	28,7	24,9	25,6	19,2	23,3	15,7
<i>Norvège :</i>								
Autres pays du groupe d'Oslo	25,5	18,7	23,8	19,4	24,5	19,7	—	—
Grande-Bretagne	20,3	28,1	22,9	24,3	23,3	27,3	—	—
Allemagne	23,0	11,6	19,1	13,7	17,3	13,1	—	—
<i>Suède :</i>								
Autres pays du groupe d'Oslo	16,5	22,2	18,2	22,1	19,5	20,6	20,5	22,3
Grande-Bretagne	14,1	27,2	19,6	25,2	19,3	25,3	19,2	24,7
Allemagne	33,1	10,2	26,9	14,3	24,2	14,4	24,0	16,0

En fait, le groupe d'Oslo s'était abstenu depuis 1933 de toute initiative et même de toute action commune dans le domaine de la politique commerciale. La voix vigoureuse de M. Colijn l'a galvanisé à nouveau. Dans quelques interviews donnés au début de cette année et dont la dernière surtout — celle faite à des journalistes suédois — fut particulièrement retentissante, ce vieux lutteur pour la liberté des échanges proclama à nouveau que plus que jamais, il était nécessaire de ranimer les échanges internationaux. Il confessait que malheureusement les obstacles à une action dans ce sens étaient plus élevés que jamais et il déplorait particulièrement la politique d'autarcie de certains pays totalitaires. Finalement, il considérait comme utile et même nécessaire qu'un groupe de pays s'étant gardés pendant la crise de tout excès de protectionnisme, étudiât à nouveau la question et proposât certaines formules pour le retour à la liberté économique. Cette déclaration fut suivie d'une invitation du Gouvernement néerlandais aux pays du groupe d'Oslo de désigner des délégués. Trois sessions eurent lieu à La Haye et à Bruxelles, qui se terminèrent le 28 mai 1936 par la signature d'une convention.

Un des premiers points sur lequel les délégués tombèrent d'accord fut de circonscrire le problème aux relations internes du groupe d'Oslo. Même ainsi réduit, il présentait d'ailleurs de sérieuses difficultés du fait des divergences des politiques économiques des différents pays. Néanmoins, on en arriva assez rapidement à une formule d'accord, reproduite en ces termes dans le préambule de la Convention :

« Les Etats signataires estimant que le moment actuel est propice à l'entreprise d'une action commune en vue d'un élargissement des échanges économiques en général, sont convaincus que ce but doit être poursuivi en tout premier lieu en procédant progressivement à la réduction des entraves au commerce, à l'abolition des mesures exceptionnelles de défense prises par les différents Etats pour se protéger des effets de la crise, et l'adoption de mesures comportant des garanties de stabilité plus étendues et plus précises que celles dérivant de la Convention d'Oslo ».

Donc, d'une part les mesures exceptionnelles de défense doivent être progressivement liquidées — et ceci s'adresse surtout aux pays qui ont eu recours essentiellement à ce mode de protection; d'autre part — et ceci s'adresse surtout aux pays qui n'ont en principe rien ajouté à leur système douanier ordinaire — le régime normal d'entrée des marchandises doit être stabilisé. On voit ainsi apparaître deux ordres de concessions : d'une part, des levées de contingentement ou tout au moins la garantie que toutes les autorisations d'importation demandées par un pays seront accordées; d'autre part, des consolidations tarifaires. Et de fait, dans la première forme d'accord envisagée, on voyait les pays d'un premier groupe (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) offrir des concessions d'ordre contingentaire et ceux d'un

deuxième groupe (Suède, Norvège, Finlande) en offrir d'ordre tarifaire.

Cette formule fut, par la suite, élargie. Tout d'abord en matière de contingents et des restrictions, on fit porter les concessions non seulement sur les mesures existantes, mais sur les produits libres, la concession, dans ce cas, signifiant que le régime de liberté actuel serait maintenu et qu'aucune mesure de restriction ne serait instituée. D'autre part, les pays prenant un engagement sur les contingents ou restrictions ont été amenés, à la demande des pays bénéficiaires à concéder en même temps sur les produits en cause la consolidation des droits d'entrée. Inversement et par symétrie, la garantie de stabilisation accordée par les pays du deuxième groupe a été complétée par l'engagement de ne pas établir de restriction.

La liste des concessions faites par l'*Union économique belgo-luxembourgeoise* comprend les produits suivants :

pour les farines et grits de maïs, le sel marin, les conserves de crevettes, les tourteaux de coprah, certains feutres, les bois de mines, les meubles, les parquets de liège, les cartons-paille, les verres à vitres, la marmorite et les souliers en cuir, qui sont des articles actuellement soumis à contingentement, toutes les autorisations d'importation qui seraient demandées par les autres pays signataires, devront être accordées. En outre, l'Union prend le même engagement pour le cas où elle établirait des contingents sur les produits suivants dont l'entrée se fait actuellement sans restrictions :

peaux brutes et peaux de renards, flocons d'avoine, tapioca, macis, noix de muscade, poivre, thé, coprah, capoc, huiles de coco et huiles de palme brutes et raffinées, feuilles de placage en bouleau, orme et sapin, papier d'emballage, écrémeuses, roulements à billes, aspirateurs.

Pour tous ces produits, le droit d'entrée actuel est consolidé pour toute la durée de l'accord.

Les *Pays-Bas*, de leur côté, prennent le même engagement que la Belgique pour les produits contingentés suivants :

chevaux de boucherie, houille pour usages industriels et cokes, superphosphates, poêles et foyers, certains bois contreplaqués, certaines catégories de cuirs, les chaussures, les vêtements d'hommes, la porcelaine, les tuyaux en grès, toutes les catégories de papier et d'objets en papier, l'orfèvrerie.

En outre, ils prennent la garantie de délivrer toutes les licences s'il intervenait un contingentement pour : les homards et langoustes frais, le capoc, huiles de palme brutes, les meubles en bois, les peaux de renards, les verres à vitres, le papier à journal. Ici aussi, la garantie est prise que les droits ne seront pas relevés pendant la durée de l'Arrangement.

Le Gouvernement néerlandais a également pris des engagements pour l'importation dans les *Indes néerlandaises*. Ceux-ci prennent essentiellement la forme

d'une consolidation de droits et ne touchent pas au système des « licences d'importateurs » en vigueur actuellement. Ces engagements portent sur toute une série de produits parmi lesquels on peut signaler : le lait condensé, les conserves de poissons et de légumes, le ciment, certaines couleurs, les engrais, les cuirs d'empaignes, les enveloppes et chambres à air, le bois de construction et les caisses, le carton commun, le papier d'emballage et le papier à journal, les tissus de rayonne, les verres à vitres, les bouteilles, la fonte, le fer et l'acier laminés, les rails, les clous, les moteurs, les automobiles, les camions, les cartes à jouer.

La liste du *Danemark* comprend quelques produits parmi lesquels figurent :

la glycérine, la magnésite et l'ammoniaque, les harengs frais, le caoutchouc brut, les superphosphates, le coke, les fils de laine, de jute et de lin, les étoffes pour tapis, le zinc brut et les plaques de zinc, le fer brut, les feuillards et tôles de fer et d'acier. Pour ces produits, le Danemark s'engage à ne pas relever les droits. Celles d'entre ces marchandises qui sont sur la liste dite libre, pourront, comme par le passé, être importées sans restrictions. Quant aux autres, elles continueront à être soumises au régime général du contrôle des devises.

La *Finlande* consolide ses droits pour le coprah, les oignons à fleurs, les plantes vivantes, les biscuits, la poudre de cacao, les profilés de fer et d'acier, les appareils de T. S. F., la houille et le coke, l'acide stéarique, le chlorure de calcium, le sulfate d'aluminium. Pour tous ces produits, aucune restriction ne pourra être mise à l'importation des autres pays signataires.

Dans la liste *norvégienne*, nous rencontrons les oignons à fleurs, les appareils de T. S. F., les raisins, le coprah, la glycérine, les tomates, le linoléum, les tuyaux, les fils de fer et d'acier, le sel. Ici également, aucune restriction nouvelle ne peut être mise à l'importation de ces produits.

Il reste la liste *suédoise*, du même type que la liste précédente et qui porte sur la cannelle, certaines fibres coloniales, le cacao, le coke, le sel, la rayonne, les tôles, les appareils de T. S. F.

Ce rapide examen des concessions permet de voir que les mêmes produits figurent sur différentes listes. En fait, on a surtout tâché de créer, dans les échanges réciproques des pays signataires, des zones de liberté et de sécurité pour certains trafics importants tels que ceux des produits coloniaux, des fers et aciers, des papiers, des cuirs, des appareils de T. S. F., des charbons.

Ce régime conventionnel aura en principe une durée d'un an. Toutefois, l'article 10 de la Convention stipule que si le Gouvernement d'un des Etats signataires estimait que des changements dans la situation économique ou dans celle du commerce extérieur imprévus à la date de la signature du présent arrangement le rendent nécessaire, ledit Gouvernement

pourra se libérer, en tout ou en partie, des obligations qu'il a souscrites. Il peut le faire avec préavis d'un mois et si le Gouvernement des autres Etats estime qu'il résulte de cette dénonciation des difficultés qui ne peuvent être résolues par voie amiable, il pourra également rétablir l'équilibre des concessions par des mesures unilatérales.

L'accord plurilatéral dont nous venons d'exposer l'économie doit, en principe, être complété par des accords bilatéraux pour lesquels d'ailleurs des négociations sont déjà envisagées.

Deux autres articles de la Convention méritent également de retenir notre attention. Le premier est l'article 4 qui dispose qu'en principe les mesures de restrictions quantitatives, de contrôle des devises, ou le système de taxes de licences, devront également faire l'objet d'une communication préalable et que toute latitude devra être donnée aux parties lésées pour faire valoir leurs griefs. Il n'a pas été reconnu possible de stipuler en cette matière des règles aussi précises que celles visant les tarifs douaniers et qui font, comme on le sait, l'objet de la Convention d'Oslo, mais l'article que nous venons de citer consacre un principe qui doit être de règle pour l'ensemble des relations économiques entre les pays du groupe.

Quant à l'article 5, il prévoit que les signataires examineront en commun toutes mesures susceptibles de mettre fin à des trafics de concurrence anormale dans le commerce extérieur intéressant leur pays; il s'agit principalement de mesures de *dumping*, de primes à l'exportation, etc.

* * *

Telle quelle, la Convention du 28 mai est la première du genre. Il n'existe, en effet, aucun accord plurilatéral tel que celui-ci qui comporte à la fois des tarifs annexés et des mesures d'assouplissement et de levée de contingentement. Elle donne ainsi aux relations internes du groupe d'Oslo une base contractuelle qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, lui manquait. D'autre part, elle fournit un exemple utile aux autres pays et peut servir de précédent pour une convention plus large. Elle est d'ailleurs ouverte à l'adhésion de tout Etat étranger. Bien entendu, cette adhésion ne peut se faire que moyennant accord avec les pays signataires: elle ne peut être gratuite et doit comporter de la part du nouvel adhérent des concessions du même genre que celles inscrites dans l'accord.

Un autre problème qui se pose est de savoir dans

quelle mesure les concessions inscrites dans l'accord seront étendues aux pays étrangers. Rien n'a été décidé à cet égard entre les puissances signataires, chacun gardant dans ce domaine pleine et entière liberté. La question est délicate. L'accord dont il s'agit est plurilatéral et l'on sait que certains pays considèrent que la clause générale du traitement de la nation la plus favorisée ne donne, en principe, aucun droit aux concessions qui y sont stipulées. Une réserve dans ce sens figure d'ailleurs dans certains traités de commerce.

La question des restrictions est encore plus délicate. Ici, on conteste même que la clause du traitement de la nation la plus favorisée comporte un droit quelconque et ceux qui l'admettent ne s'entendent pas sur la nature de ce droit. Mais ceci n'est que l'aspect juridique de la question. Les pays d'Oslo se décideront d'après les raisons d'opportunité et surtout selon les principes généraux de leur politique de collaboration. Déjà, les Pays-Bas ont fait savoir qu'ils étendraient le bénéfice des concessions de la Convention du 28 mai à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne. La Belgique en a fait de même en ce qui concerne la Grande-Bretagne. Sans qu'on puisse préjuger de l'attitude définitive des pays en cause à cet égard, on peut toutefois dire dès à présent que rien ne serait plus contraire à l'esprit de la Convention et surtout à l'esprit du protocole signé le même jour, que de vouloir faire du nouveau régime conventionnel un réseau fermé à caractère préférentiel. Au contraire, les pays du groupe d'Oslo ont toujours considéré que leur action devrait s'intégrer dans un mouvement plus vaste s'étendant si possible à tous les pays. C'est d'ailleurs ce qui est rappelé dans le protocole du 28 mai dans les termes suivants:

« Les Gouvernements de la Belgique, du Danemark, » de la Finlande, du Luxembourg, de la Norvège, des » Pays-Bas et de la Suède, persuadés de la nécessité » de compléter les mesures mentionnées dans l'Ar- » rangement signé en date de ce jour, par l'adoption, » au fur et à mesure des possibilités, d'autres dispo- » sitions tendant au même but, et désireux d'assurer » entre eux une collaboration intime et constante, » sont d'accord pour organiser des réunions de leurs » délégués d'une manière périodique. »
» Ils estiment que l'Arrangement qu'ils viennent de » conclure doit être considéré comme un premier pas » dans la voie de l'abaissement des barrières écono- » miques et que la collaboration envisagée par eux » sera d'autant plus fructueuse que d'autres Puis- » sances s'y rallieront. »

BOURSE DE BRUXELLES

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ DES CHANGES DU 10 AU 25 JUIN 1937.

L'attention des marchés a été à nouveau retenue par les difficultés financières françaises. A en juger par les entrées d'or que l'on a enregistrées à Londres de même que sur notre place, il semble que le Fonds de stabilisation français ait eu à faire face ces jours derniers à d'importantes demandes de change. Au comptant, le cours de la devise française n'a pas subi de changement notable. L'on cote actuellement belgas 26,34 contre 26,39 il y a quinze jours. Mais à terme, les déports payés ramènent la devise sensiblement au-dessous du prix auquel elle pourrait descendre en cas de stabilisation définitive au point minimum autorisé par la loi monétaire du 2 octobre 1936. Pour un mois, la perte s'est élevée à belga 1,60, et pour trois mois, à belgas 2,075.

L'or acheminé vers notre marché s'élève, pour la semaine du 10 au 17 juin, à 176 millions de francs, et pour celle du 17 au 24 juin, à 199 millions. Les importations ont été effectuées en majeure partie par la voie de Londres, les francs français étant généralement d'abord convertis en livres sterling. C'est ce qui explique que la livre sterling se soit effritée de belgas 29,28 3/4 à belgas 29,23 3/4.

Le dollar s'est replié de belgas 5,93 1/8 à 5,9205. Le florin est également en recul. Il se trouve actuellement à belgas 325,57 1/2, venant de 326,12 1/2. Le franc suisse a pivoté autour de belgas 135,75. Le reichsmark est resté confiné entre belgas 237,40 et 237,50. Quatre cours ont été cotés pour la lire italienne, dans les conditions que l'on connaît, à savoir successivement belgas 31,1954, 31,20124, 31,1767 et 31,16235. Le Stockholm et l'Oslo accusent une légère baisse par rapport à leurs cotations d'il y a deux semaines. Le premier vaut belgas 150,77 1/2 au lieu de 150,90, et le second belgas 146,82 1/2 contre 147,17 1/2. Le Copenhague dépasse, au contraire, légèrement le cours qui était pratiqué au début de la quinzaine. Le dollar canadien est descendu de belgas 5,9305 à 5,9180. Le zloty s'est tenu aux environs de belgas 112,50. Quelques transactions ont été enregistrées en escudos, de belgas 26,50 à 26,60. Comme précédemment, le Bucarest a été coté nominalement belgas 4,37.

Ainsi que nous le signalons plus haut, le franc français a été largement offert à terme et a subi de ce fait un lourd déport. La livre sterling livrable à trois mois vaut 3 centièmes de belga de moins qu'au comptant. Le dollar et le florin, par contre, dépassent quelque peu les cours cotés au comptant.

Le nouvel afflux d'or qui s'est produit a encore accentué la pléthore de capitaux sur notre marché. Il est pratiquement impossible de placer de l'argent au jour le jour.

Le 25 juin 1937.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Aucun changement dans la physionomie du marché ne s'est produit pendant la quinzaine du 4 au 18 juin; les rentes belges gardent toute leur fermeté, tandis que les valeurs à revenu variable subissent les effets d'un manque total d'activité.

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 92,25-92,10; 3 p. c. Dette Belge 4^e série, 100,30-101; 3 1/2 p. c. Dette Belge 1937, 97,70-97,60; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 102,80-102,65; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2^e série, 102,80-102,65; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans 1932, 105,80-105,85; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 612-606; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1933, 1221-1215; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 268,50-267; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922 se répète à 297; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 588-585.

Aux **assurances et banques** : Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie, 6200-6300; Banque d'Anvers, 1170-1190; Banque Belge d'Afrique, 432,50-452,50; Banque du Congo Belge se répète à 1390; Banque Nationale de Belgique se répète à 1855; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2530-2500; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 387,50-382,50; Brufina, 865-885; Cofinindus, 835-870; part de réserve Société Générale de Belgique, 4620-4660; Union des Industries se répète à 490.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 8950-9975; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 3850-3810; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 6275-6725.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 2140-2205; action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 5575-5550; Chimay, 2060-2360; action ordinaire Katanga, 313,75-333,75; Unatra, 780-745; Welkenraedt, 22800-22350 (action de jouissance).

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois, 1890-1820; action de dividende Bruxellois, 5225-5200; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 507,50-517,50; action de dividende Pays de Charleroi, 895-892,50.

Aux **trusts d'entreprises de tramways et d'électricité** : Centrale Industrielle Electrique série B, 1345-1325; action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 1420-1450; part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et Entreprises, 767,50-775; action de capital Electrobél, 2005-2070; part de fondateur Electrorail, 3410-3510; action privilégiée Entreprises Générales de Travaux, 1090-1135; part sociale Orientale d'Electricité, 530-540; action ordinaire Tientsin, 3095-3075; action de capital Traction et Electricité, 1485-1510; action ordinaire Sofina, 9700-9975; 1/50 d'action ordinaire Sofina, 199-203.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : action ordinaire Auxiliaire d'Electricité, 657,50-632,50; part sociale Bruxelloise du Gaz, 1675-1610; part bénéficiaire Electricité du Bassin de Charleroi, 1045-1010; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 8825-8600; action de dividende Electricité de l'Escaut, 6100-6125; 1/100 de part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 1640-1645; 1/10 de part de fondateur Electricité Nord de la Belgique, 7575-7500; action ordinaire Electricité Sofia et Bulgarie, 3500-3800; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 14700-14500.

Aux **industries métallurgiques** : part sociale Angleur-Athus, 912,50-935; action de capital Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi, 640-637,50; part sociale Câbleries et Corderies du Hainaut, 2690-2800; action de dividende Câbleries et Corderies du Hainaut, 4075-4200; Cockerill, 2070-2035; part sociale Fabrique de Câbles et Fils Electriques, 3230-3190; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 2680-2770; Fonderies Bruxelloises, 817,50-877,50; part sociale Forges de Clabecq, 48200-48650; Forges de la Providence, 16250-16900; Hauts Fourneaux de Thy-le-Château-Marcinelle, 3710-3900; Manuf. de Câbles Electriques et Caoutchoutés, 4275-4280; Métallurgique Espérance-Longdoz, 6075-6200; action ordinaire Métallurgique de Sambre-et-Moselle, 3530-3830; Ougrée-Marihaye, 1925-1950; Phenix-Works, 1520-1475; Usines et Fonderies Baume et Marpent, 5850-6050.

Aux **charbonnages et fours à coke** : Amercœur, 6625-6700; André Dumont, 1090-1095; part sociale Bonne-Espérance à Lambusart, 3065-3150; Bonnier, 7100-7075; part sociale Centre de Jumet, 8800-8550; Espérance et Bonne-Fortune, 3690-3590; Gouffre, 13350-14000; Hornu et Wasmes, 4260-4200; Mariemont-Bascoup, 10025-9850; Sacré-Madame, 7100-7175; Tamines, 9100-8600; Willem-Sophia, 11950-11600.

Aux **zincs, plombs et mines** : Mines Réunies, 350-357,50; 1/5 de privilégiée Nouvelle-Montagne, 397,50-417,50; Overpelt-Lommel, 965-1030; part sociale Prayon, 1230-1265; Vieille-Montagne, 2885-2935.

Aux **glaceries** : Auvelais, 25500-25900; Charleroi, 5625-5525; Moustier-sur-Sambre, 16775-16450; Saint-Roch, 25850-26075.

Aux **verreries** : action de dividende de Gilly, 255-270; Hamendes, 365-385; part sociale Libbey-Owens, 662,50-695; Mariemont, 570-590; Val-Saint-Lambert, 537,50-575.

Aux **industries de la construction** : action ordinaire Cannon Brand, 1925-1950; Carrières Porphyre de Quenast, 1805-1910; Carrières Unies de Porphyre, 5750-5775; action de jouissance Ciments d'Europe Orientale, 1310-1275.

Aux **industries textiles et soieries** : Ensivaloise, 2100-2085; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 4700-4825; La Lainière à Verviers, 1490-1530; La Vedre, 820-815; Linière La Lys, 10250-10050; Union Cotonnière, 1215-1235.

Aux **produits chimiques** : part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 2385-2415; part de fondateur Industries Chimiques, 1175-

1215; Laeken, 3350-3440; action de capital Sidac, 1255-1280; action de dividende Union Chimique série B, 590-617,50.

Aux **entreprises coloniales** : part sociale Agricole du Mayumbe, 305-317,50; part sociale Cotonnière Coloniale, 1050-1085; Cotonnière Congolaise 1^{re} série, 2470-2450; part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 3875-3910; action privilégiée Katanga, 40775-43100; action ordinaire idem, 37175-38625; action privilégiée Kilo-Moto, 1690-1695; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4135-4375; Brasseries du Katanga série B, 775-770; action de capital Ciments du Katanga, 1525-1480; Sogefor, 1165-1210; Pétroles du Congo 1^{re} série, 1270-1345; action de capital Trabeka, 1230-1310; Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 3230-3310; part sociale Ela-kat, 420-440.

Aux **plantations** : action V Financière des Caoutchoucs, 1180-1215; part de fondateur Hallet, 3600-4035; part de fondateur Huileries de Sumatra, 1655-1755; part sociale Telok Dalam, 312,50-325.

A l'**alimentation** : action de capital Industrielle Sud-Américaine, 2780-2845; Moulins La Royale, 5300-5220; part sociale Moulins des Trois-Fontaines, 5250-5175; part sociale Brasserie de Haecht, 2190-2185; part sociale Brasserie de Koekelberg, 3010-3075.

Aux **industries diverses** : Bougies de la Cour, 1685-1625; 1/9 d'ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1940-2200; part sociale Englebert, 2240-2400; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 4900-4875; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur se répète à 1895.

Aux **actions étrangères** : Tanganyika, 118-126; Molinos Rio Plata, 2210-2375; Barcelona Traction, 226,25-213,75; Brazilian Traction, 743,75-741,25; action de dividende Cairo-Héliopolis, 1745-1800; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1365-1490; part de fondateur Chemins de fer économiques du Nord, 1520-1625; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 6900-7450; part bénéficiaire Electricité de Paris, 9875-10125; Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 3850-4050; Métropolitain de Paris, 1190-1300; part bénéficiaire Parisienne, 1865-1955; action de dividende Bantamsche Plant. Maatsch., 3000-3060; Batangara, 1055-1135; part de fondateur Exploitations aux Indes Orientales, 7450-7425; part de fondateur Huileries de Deli, 5175-5425; part de fondateur Mopoli, 13675-14400; action ordinaire Royal Dutch, 68650-69400.

Terme.

Arbed, 10100-10350; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1350-1510; Barcelona Traction, 223,75-215; Brazilian Traction se répète à 742,50; Chade, 2290-2350; action de capital Crédit Général du Congo, 580-582,50; Electrobél, 2005-2065; Electro-Trust, 1060-1085; Géomines, 820-842,50; Héliopolis, 1570-1590; Industries Chimiques, 114,50-118; Kilo-Moto, 410-407,50; Pétofina, 687,50-712,50; Royal Dutch, 6840-6850; Securities, 285-286,25; Sidro, 290-292,50; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4120-4380.

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

	TAUX OFFICIELS (B. N. de B.)			CERTIFICATS DE TRÉSORERIE ET BONS A COURT TERME						TAUX « hors banque »	TAUX des reports (1)	
	Escompte d'acceptations et de traites domiciliées	Escompte de traites non domiciliées et de promesses	Prêts et avances sur fonds publics nationaux	État		Colonie		Institut de réescompte et de garantie			Papier commercial	sur valeurs au comptant
				Durée	Taux %	Durée	Taux %	Durée	Taux %			
7 juin 1937	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
8 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
9 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
10 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
11 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
12 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
14 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
15 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
16 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
17 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
18 —	2,—	2,50	3,—	—	—	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50
19 —	2,—	2,50	3,—	3 mois	0,579	—	—	—	—	1,—	5,50	4,50

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

	Compte à vue	Compte de quinzaine	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr. (1)
A. Au 19 juin 1937 :									
Banque de la Société Générale ..	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,05	—	—	—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	2,25	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Ind.	—	—	—	2,—	2,25	2,50	2,50	—	—
Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. Taux annuels et mensuels :									
		(*)	(**)	(**)	(**)	(***)	(***)		
1935	0,60	1,74	1,85	1,97	2,10	3,—	3,25	3,—	2,—
1936	0,50	1,44	1,65	1,82	1,92	2,78	2,92	3,—	2,—
1936 Mars	0,50	1,53	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Avril	0,50	1,50	1,66	1,81	1,91	3,—	3,25	3,—	2,—
Mai	0,50	1,51	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	2,89	3,08	3,—	2,—
Août	0,50	1,47	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Septembre	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Octobre	0,50	1,40	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Novembre	0,50	1,20	1,50	1,75	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Décembre	0,50	1,20	1,49	1,73	1,88	2,50	2,50	3,—	2,—
1937 Janvier	0,50	1,05	1,42	1,61	1,76	2,50	2,50	3,—	2,—
Février	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	2,50	2,50	3,—	2,—
Mars	0,50	1,05	1,40	1,60	1,75	2,50	2,50	3,—	2,—
Avril	0,50	1,05	1,40	1,60	1,75	2,50	2,50	3,—	2,—
Mai	0,50	1,05	1,40	1,60	1,75	2,50	2,50	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées au tableau II.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(1) A partir du 1er juillet 1937, ces taux seront modifiés comme suit : de 20.000 à 100.000 francs, 1,5 p. c.; au delà de 100.000 fr., 0,5 p. c.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (cable)	AMSTERDAM	ZURICH	MADRID (2)	MILAN (1)	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAGUE	MONTRÉAL	BERLIN	VARSOVIE	BUCAREST (2)	LISBONNE
	1 £ = 48,611 belgas		1 \$ = 5,8996 b.	100 fl. = 401,608 b.		100 P. = 192,736 b.	100 litres = 31,0482 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 cr. = 267,689 b.	100 Kg. = 20,719 b.	1 \$ = 9,9888 b.	100 M. = 237,946 b.	100 zl. = 112,056 b.	100 lei = 5,9748 b.	
7 juin 1937 ..	29,28375	26,4475	5,9360	326,45	135,55	—	31,25	151,—	147,09	130,725	20,71	5,94	237,70	112,60	4,37	26,53
8 —	29,2675	26,40	5,93375	326,325	135,475	—	31,25	150,90	147,10	130,675	20,685	5,9360	237,30	112,50	4,37	26,58
9 —	29,27125	26,39	5,93125	326,125	135,50	—	31,2256	150,90	147,175	130,50	20,685	5,9305	237,40	112,35	4,37	26,59
10 —	29,26375	26,38	5,92875	326,—	135,50	—	31,1954	150,85	147,025	130,675	20,68	5,93	237,40	112,50	4,37	26,55
11 —	29,2325	26,35	5,92525	325,90	135,56	—	31,20124	150,75	146,875	130,55	20,68	5,93	237,40	112,60	4,37	26,50
14 —	29,23875	26,355	5,9245	325,825	135,75	—	31,20124	150,75	146,875	130,525	20,685	5,93	237,55	112,35	4,37	26,50
15 —	29,26	26,3775	5,92425	325,80	135,80	—	31,1767	150,85	147,—	130,55	20,685	5,9285	237,625	112,35	4,37	26,50
16 —	29,2525	26,3675	5,9239	325,775	135,725	—	31,1767	150,825	147,—	130,60	20,685	5,92725	237,425	112,50	4,37	26,55
17 —	29,245	26,36	5,9250	325,80	135,725	—	31,1767	150,80	146,95	130,55	20,685	5,9325	237,475	112,50	4,37	26,54
18 —	29,2445	26,36875	5,92375	325,725	135,75	—	31,1767	150,80	146,925	130,55	20,685	5,9270	237,50	112,50	4,37	26,55

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.
(2) Sans affaires.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORENS		POUR 100 FR. SUISSES	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :										
7 juin 1937 ..	D 0,01	—	D 0,13	D 0,10	R 0,0025	—	R 0,20	—	D 0,20	pair
8 —	D 0,007	D 0,006	—	D 0,12	R 0,0025	—	R 0,20	—	D 0,20	pair
9 —	D 0,01	D 0,007	—	D 0,21	R 0,0 25	—	R 0,20	R 0,30	D 0,20	pair
10 —	D 0,011	D 0,009	—	D 0,25	R 0,0025	—	R 0,20	—	D 0,20	pair
11 —	D 0,008	D 0,005	D 0,37	—	R 0,0035	—	R 0,20	—	D 0,20	pair
12 —	D 0,006	—	—	D 0,40	R 0,0040	—	R 0,25	—	D 0,20	pair
14 —	D 0,005	—	—	D 0,45	R 0,0040	—	R 0,20	—	D 0,20	pair
15 —	D 0,004	D 0,002	—	D 0,55	R 0,0040	—	R 0,20	—	D 0,10	—
16 —	D 0,003	—	—	D 0,70	—	R 0,006	—	R 0,40	D 0,10	—
17 —	D 0,002	pair	D 0,38	—	R 0,0040	R 0,005	R 0,25	—	D 0,10	—
18 —	D 0,004	D 0,002	—	D 0,35	R 0,0040	R 0,005	—	R 0,50	D 0,10	—
19 —	D 0,004	D 0,003	—	D 0,55	—	R 0,003	R 0,20	R 0,30	D 0,10	pair
à 3 mois :										
7 juin 1937 ..	D 0,0325	—	D 0,49	D 0,47	R 0,0075	—	R 0,50	—	D 0,20	pair
8 —	D 0,0270	D 0,025	—	D 0,49	R 0,008	—	R 0,60	—	D 0,20	pair
9 —	D 0,0350	D 0,030	—	D 0,60	R 0,008	—	—	R 0,60	D 0,20	pair
10 —	D 0,0325	D 0,030	D 0,75	D 0,73	R 0,008	R 0,01	R 0,60	R 0,65	D 0,20	pair
11 —	D 0,0175	D 0,015	D 0,84	—	R 0,010	—	R 0,65	—	D 0,20	pair
12 —	D 0,0200	D 0,016	—	D 0,90	R 0,010	—	R 0,65	—	D 0,20	pair
14 —	D 0,0200	—	D 1,13	D 1,08	R 0,010	—	R 0,60	—	D 0,20	pair
15 —	D 0,0100	D 0,008	—	D 1,22	R 0,012	—	R 0,90	—	D 0,10	—
16 —	—	D 0,012	—	D 1,30	—	R 0,012	—	R 1,—	D 0,10	—
17 —	D 0,0250	D 0,020	D 0,98	—	R 0,010	R 0,0115	—	R 1,—	D 0,10	—
18 —	D 0,0225	—	D 0,87	—	R 0,009	R 0,0105	—	R 0,90	D 0,10	—
19 —	D 0,025	D 0,020	—	D 1,04	R 0,009	—	R 0,70	R 0,80	D 0,10	pair
Moyennes des cotations antérieures (à 3 mois) :										
1935	D 0,0179	D 0,0129	D 0,6513	D 0,6137	D 0,0066	R 0,0082	D 7,6550	D 7,1861	—	—
1936	D 0,0499	D 0,0455	D 1,3882	D 1,3369	D 0,0009	D 0,0002	D 4,5736	D 4,2905	D 2,8422	D 2,4096
1936 Février	D 0,0094	D 0,0056	D 0,7630	D 0,7400	R 0,0034	R 0,0052	D 3,6090	D 3,2150	D 2,482	D 1,820
Mars	D 0,0003	R 0,0016	D 1,2036	D 1,0960	R 0,0084	R 0,0096	D 3,0320	D 2,8690	D 2,587	D 2,—
Avril	D 0,0363	D 0,0310	D 1,6210	D 1,5920	D 0,0019	D 0,0008	D 3,9220	D 3,5950	D 3,480	D 3,111
Mai	D 0,0643	D 0,0587	D 2,5461	D 2,3929	D 0,0040	D 0,0029	D 5,9263	D 5,8433	D 4,—	D 4,—
Juin	D 0,0878	D 0,0829	D 2,8537	D 2,7416	D 0,0026	D 0,0006	D 9,2050	D 8,9231	D 5,981	D 4,920
Juillet	D 0,0589	D 0,0528	D 1,4389	D 1,4346	R 0,0013	R 0,0015	D 5,2913	D 5,1091	D 3,658	D 3,300
Août	D 0,0266	D 0,0199	D 1,5720	D 1,4959	R 0,0034	R 0,0033	D 4,9571	D 4,5667	D 3,423	D 1,800
Septembre	D 0,0390	D 0,0321	D 2,0336	D 2,0822	R 0,0030	R 0,0034	D 4,5579	D 4,3800	D 2,867	D 2,033
Octobre	D 0,0711	D 0,0696	D 0,3622	D 0,3150	D 0,0051	D 0,0031	D 4,4043	D 4,0222	D 0,928	—
Novembre	D 0,0562	D 0,0530	D 0,6012	D 0,5419	D 0,0041	D 0,0025	D 2,8929	D 2,6100	D 0,527	D 0,100
Décembre	D 0,0866	D 0,0827	D 0,5707	D 0,5568	D 0,0082	D 0,0075	D 1,5976	D 1,5031	D 0,216	pair
1937 Janvier	D 0,0757	D 0,0700	D 0,6000	D 0,5730	D 0,0080	D 0,0070	D 0,9375	D 0,8333	D 0,214	pair
Février	D 0,0470	D 0,0421	D 0,7953	D 0,7521	D 0,0011	D 0,0001	D 0,3171	D 0,2539	D 0,171	D 0,0125
Mars	D 0,0506	D 0,0468	D 0,5892	D 0,5200	D 0,0005	D 0,0002	D 0,1298	D 0,0714	D 0,102	R 0,090
Avril	D 0,0812	D 0,0590	D 0,4874	D 0,4444	R 0,0002	R 0,0007	R 0,0138	R 0,0895	D 0,161	R 0,1610
Mai	D 0,0662	D 0,0625	D 0,5281	D 0,5041	R 0,0030	R 0,0035	R 0,2515	R 0,3433	D 0,200	R 0,0201

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLÉS DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914 = 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921 = 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or				
1935	plus haut	714	731	665	682	689	(2) 99	(3) 71	164	187
	plus bas	644	664	587	606	621	89	64	131	164
	moyenne	678	697	627	643	654	94	68	146	175
1936	plus haut	742	753	691	695	704	—	73	169	192
	plus bas	702	719	647	658	674	—	70	149	178
	moyenne	716	732	664	675	685	—	71	159	185
1936	Mars	703	725	653	673	678	—	70	157	183
	Avril	703	726	652	670	677	—	70	155	182
	Mai	702	721	647	665	674	—	70	151	179
	Juin	703	723	654	665	677	—	70	153	181
	Juillet	702	719	653	658	674	—	70	149	178
	Août	717	727	661	666	683	—	71	155	183
	Septembre	723	736	666	676	690	—	72	160	186
	Octobre	734	744	679	689	698	—	72	165	189
	Novembre	739	750	686	693	703	—	73	169	192
	Décembre	742	753	691	695	704	—	73	169	192
1937	Janvier	751	759	700	701	708	—	73	171	194
	Février	757	767	711	709	716	—	74	172	196
	Mars	764	770	714	713	719	—	75	170	195
	Avril	764	770	716	709	719	—	75	165	193
	Mai	765	774	724	716	723	—	75	164	192

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1930	Allemagne (Statistisches Reichsambt) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913			
	fr.-nouveaux	francs-or (2) (3)							
1935	plus haut	582	84	60	91	103	81	357	78
	plus bas	464	67	48	87	101	79	334	73
	moyenne	537	77	56	89	102	80	347	76
1936	plus haut	637	—	66	101	105	84	499	92
	plus bas	569	—	59	92	104	79	364	75
	moyenne	588	—	61	94	104	81	405	79
1936	Mars	578	—	60	92	104	80	379	76
	Avril	574	—	60	92	104	80	374	75
	Mai	569	—	59	92	104	79	377	75
	Juin	570	—	59	93	104	79	372	76
	Juillet	576	—	60	94	104	80	388	77
	Août	582	—	60	95	105	82	395	77
	Septembre	594	—	62	96	104	82	407	77
	Octobre	602	—	62	98	104	81	452	87
	Novembre	615	—	64	98	104	82	473	88
	Décembre	637	—	66	101	105	84	499	92
1937	Janvier	658	—	68	103	105	86	513	95
	Février	675	—	70	104	105	86	517	96
	Mars	693	—	72	107	106	88	537	99
	Avril	696	—	72	109	106	88	533	
	Mai	693	—	72	111			529	

(1) Indice au 15 de chaque mois.
(2) Sur la base du taux de stabilisation de 1926.
(3) Sur la base du taux de dévaluation de 1935.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 115 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1935.....	13.036	17.329	30.365
Année 1936.....	9.859	18.332	28.191
1936 Février.....	1.110	1.482	2.592
Mars.....	1.190	1.797	2.987
Avril.....	1.104	1.720	2.824
Mai.....	925	1.791	2.716
Juin.....	809	1.613	2.422
Juillet.....	832	1.754	2.586
Août.....	741	1.391	2.132
Septembre.....	741	1.638	2.379
Octobre.....	674	1.618	2.292
Novembre.....	489	1.198	1.687
Décembre.....	428	1.095	1.523
1937 Janvier.....	577	1.200	1.777
Février.....	810	1.414	2.224
Mars.....	918 (1)	1.669 (1)	2.587 (1)
Avril.....	858 (1)	1.878 (1)	2.736 (1)

(1) Chiffres incomplets (114 communes sur 115).

**DECLARATIONS DE FAILLITE
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
ET MISES SOUS GESTION CONTROLÉE PUBLIÉES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1935	1936	1937	1935	1936	1937	1935	1936	1937
Première période.....	241	151	165	55	29	39	54	29	11
Deuxième période.....	206	155		52	34		49	37	
Troisième période.....	133	136		35	15		18	14	
Quatrième période.....	178	179		21	28		31	16	
Total pour l'année.....	758	621		163	106		152	96	

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS	ASSURÉS AYANT CHOMÉ DANS LE COURANT DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet	Chômage intermittent			Chômage complet	Chômage intermittent						
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Mai.....	159.551	109.777	114.534	86.424	17,1	12,2	12,3	9,7	1.258	997	21,8	16,6
Juin.....	146.581	100.838	104.066	99.126	15,8	11,0	11,2	10,8	1.111	901	19,3	15,0
Juillet.....	138.376	105.558	109.049	84.367	15,1	11,4	11,9	9,1	1.046	858	17,5	14,3
Août.....	136.139	108.404	106.627	92.729	14,9	11,4	11,7	9,8	1.129	801	19,6	13,3
Septembre.....	136.726	105.978	109.125	78.948	14,9	11,3	11,9	8,4	1.026	773	17,1	12,9
Octobre.....	130.981	101.070	95.069	74.537	14,5	10,8	10,6	7,9	1.074	737	18,7	12,3
Novembre.....	143.407	112.881	93.012	94.332	15,9	12,1	10,3	10,1	1.084	848	18,8	14,1
Décembre.....	162.166	131.565	102.174	92.619	17,9	14,4	11,3	10,2	1.134	1.005	20,2	16,7
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Janvier.....	167.083	131.645	99.858	97.737	18,6	14,5	11,1	10,7	1.314	993	21,9	16,6
Février.....	168.016	124.669	101.038	82.125	18,6	13,7	11,2	9,0	1.354	907	22,6	15,1
Mars.....	138.962	113.296	93.574	79.711	15,6	12,4	10,5	8,7	1.115	804	18,6	13,4
Avril.....	116.935	97.979	99.856	66.163	13,1	10,8	11,2	7,3	1.018	708	17,0	11,8

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (suite).

Nombre de chômeurs contrôlés. — Moyenne journalière.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1937 Janvier	—		—	24	157.087	163.039	36.912	37.608	16.960	17.733	24.233	24.976	34.993	37.279	25.295	25.833	11.259	12.112	3.465	3.476	1.093	1.093
Février	—	—	24	143.876	148.941	33.996	34.085	16.052	16.696	21.868	22.612	32.210	33.967	22.786	23.224	10.163	10.895	3.312	3.321	991	991	2.498	2.550
Mars	—	—	29	126.777	131.435	29.800	30.431	14.409	15.031	19.859	20.560	28.841	30.340	19.718	20.111	8.394	9.147	2.892	2.898	788	788	2.076	2.129
Avril	—	—	24	108.824	113.382	26.589	27.201	12.421	13.050	16.436	17.228	25.234	26.543	17.031	17.432	6.797	7.545	2.239	2.245	423	424	1.654	1.714
Mai	—	—	23	102.495	108.454	24.640	25.317	11.880	12.570	15.436	16.514	23.933	26.011	16.633	17.140	6.107	7.010	2.032	2.042	301	302	1.483	1.548
1937 Avril	5	10	6	110.993	115.527	26.944	27.578	12.596	13.225	16.921	17.589	25.924	27.336	17.457	17.848	6.901	7.639	2.282	2.289	425	426	1.543	1.597
	12	17	6	109.012	113.592	27.232	27.858	12.396	13.031	16.268	17.073	25.180	26.477	16.923	17.321	6.815	7.574	2.192	2.196	443	444	1.563	1.618
	19	24	6	109.995	114.561	26.604	27.198	12.483	13.099	16.739	17.580	25.435	26.707	17.153	17.571	6.981	7.734	2.348	2.354	437	438	1.815	1.880
	26	1	6	105.298	109.848	25.577	26.171	12.211	12.851	15.810	16.663	24.395	25.649	16.598	16.991	6.492	7.235	2.133	2.140	386	386	1.696	1.762
Mai	3	8	5	105.450	111.188	24.805	25.473	12.220	12.914	16.004	17.024	24.880	26.808	16.842	17.312	6.564	7.443	2.143	2.152	339	340	1.653	1.722
	10	15	6	104.865	110.585	25.111	25.789	12.012	12.685	15.914	16.976	24.571	26.429	16.930	17.472	6.313	7.207	2.109	2.118	322	323	1.523	1.586
	18	22	5	104.812	110.509	24.448	25.124	11.974	12.651	16.683	17.631	24.454	26.418	17.074	17.607	6.244	7.093	2.053	2.061	326	326	1.556	1.597
	24	29	6	100.605	106.722	24.499	25.162	11.781	12.482	14.934	16.095	23.525	25.647	16.413	16.960	5.816	6.706	1.938	1.946	263	264	1.386	1.460
	31	5	6	97.624	104.068	24.333	25.028	11.479	12.190	13.894	15.115	22.713	24.958	15.934	16.455	5.698	6.686	1.948	1.960	264	265	1.341	1.411
Juin	7	12	6	96.775	103.118	24.670	25.343	11.451	12.148	13.500	14.761	22.294	24.382	15.934	16.482	5.501	6.536	1.915	1.924	225	226	1.255	1.316

Journées de chômage constatées

. (Dimanches non compris.)

(Milliers de journées.)

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1937 Janvier	—		—	24	3.789	3.879	869	886	406	424	579	596	831	885	606	619	270	290	83	83	26	26
Février	—	—	24	3.426	3.545	799	815	384	400	523	540	767	808	545	557	244	261	79	79	24	24	61	61
Mars	—	—	29	3.646	3.778	845	864	415	434	574	594	830	872	572	582	243	265	83	83	23	23	61	61
Avril	—	—	24	2.585	2.693	622	637	295	311	392	411	601	631	408	417	163	181	54	54	11	11	39	40
Mai	—	—	28	2.841	3.003	672	692	332	350	430	460	664	718	466	480	170	195	58	58	8	8	41	42
1937 Avril	5	10	6	660	687	158	162	75	79	101	105	154	162	105	107	41	46	14	14	3	3	9	9
	12	17	6	647	674	159	163	74	78	97	102	150	157	101	103	41	46	13	13	3	3	9	9
	19	24	6	653	680	155	159	74	78	100	105	151	159	103	105	42	46	14	14	3	3	11	11
	26	1	6	625	652	150	153	72	76	94	99	146	153	99	102	39	43	13	13	2	2	10	11
Mai	3	8	5	522	550	121	125	61	64	80	85	123	132	84	86	32	37	11	11	2	2	8	8
	10	15	6	623	656	147	151	72	76	95	101	145	156	102	105	38	43	13	13	2	2	9	9
	18	22	5	519	547	119	123	60	63	83	88	121	130	85	88	31	35	10	10	2	2	8	8
	24	29	6	597	633	143	147	70	74	89	96	140	152	99	102	35	40	12	12	1	1	8	9
	31	5	6	580	617	142	146	69	73	83	90	135	148	96	99	34	40	12	12	1	1	8	8
Juin	7	12	6	573	610	144	148	68	72	80	88	132	144	96	99	33	39	11	11	1	1	8	8

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1935 Moyenne mensuelle	62,8	117,6	4,0	184,4	177,9	6,5	96,45
1936 Moyenne mensuelle	62,9	123,0	4,7	190,6	192,0	— 1,4	100,76
1936 Mars	52,5	128,8	4,1	185,4	182,1	3,3	98,21
Avril	58,9	121,6	4,1	184,6	186,1	— 1,5	100,82
Mai	62,2	118,1	3,4	183,7	186,6	— 2,9	101,57
Juin	57,9	95,9	3,7	157,5	184,6	— 27,1	117,26
Juillet	76,0	124,3	4,6	204,9	193,0	11,9	94,20
Août	94,5	122,4	4,1	221,0	191,2	29,8	86,51
Septembre	82,4	127,3	4,6	214,3	192,9	21,4	90,02
Octobre	60,4	142,5	4,7	207,6	205,8	1,8	99,15
Novembre	50,4	133,5	3,9	187,8	204,9	— 17,1	109,10
Décembre	56,0	138,1	9,0	203,1	209,9	— 6,8	103,34
1937 Janvier	59,3	128,6	7,2	195,1	203,9	— 8,8	104,52
Février	49,9	127,5	4,5	181,9	198,1	— 16,2	108,94
Mars	62,2	147,0	4,5	213,7	205,5	8,2	96,11
Avril	60,0	153,9	5,0	218,9	211,9	7,0	93,81
Mai (chiffres provisoires)	72,1	142,6	4,3	219,0	215,5	3,5	98,40

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (*).

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes. B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes. C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.			
	A	B	C	A + C
1935 Moyenne mensuelle	375.054	114.607	84.647	459.701
1936 Moyenne mensuelle	409.084	126.372	88.794	497.878
1936 Mars	420.322	130.086	86.977	507.299
Avril	395.174	122.491	83.824	478.998
Mai	386.853	115.489	87.669	474.512
Juin	310.087	78.766	70.275	380.362
Juillet	413.602	128.753	91.117	504.619
Août	418.794	126.985	86.390	505.184
Septembre	418.450	121.505	98.030	516.480
Octobre	487.549	143.686	104.147	591.696
Novembre	462.822	141.964	93.753	556.575
Décembre	430.545	146.534	101.907	532.452
1937 Janvier	420.200	146.577	95.393	515.593
Février	410.214	134.128	93.702	503.916
Mars	453.107	140.200	104.607	557.714
Avril	450.605	140.851	106.492	557.097
Mai	410.465	125.372	104.048	514.513

**III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.**

VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transportées (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
			Service interne belge	Service international	Total		
1935 Moyenne mensuelle	15.139	426	4.889	170	154	72	396
1936 Moyenne mensuelle	15.339	481	5.413	190	178	76	444
1936 Mars	15.280	441	5.563	204	183	69	456
Avril	15.028	465	5.215	185	170	72	427
Mai	14.742	473	5.197	178	173	81	432
Juin	14.908	464	3.767	141	125	59	325
Juillet	15.647	544	5.448	190	186	85	461
Août	16.258	607	5.390	187	183	70	440
Septembre	16.129	534	5.492	196	180	77	453
Octobre	14.698	459	6.535	227	195	84	506
Novembre	16.246	461	6.330	218	182	83	453
Décembre	15.796	464	5.942	193	210	101	504
1937 Janvier	16.057	476	5.804	192	197	89	478
Février	15.298	440	5.592	195	185	91	471
Mars	16.933	498	6.147	211	202	103	516

(* Les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers.

III. — Statistique du trafic (suite)
2° Transport des principales marchandises (grosses marchandises).

A. — Ensemble du trafic.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTALS
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1935 Moyenne mens.	348	2.016	412	497	426	637	57	154	59	282	4.889
1936 Moyenne mens.	386	2.254	440	525	496	688	57	173	64	330	5.413
1934 Mars	310	2.063	329	523	445	643	47	228	60	323	4.971
Juin	231	1.744	354	572	448	711	34	105	55	262	4.516
Septembre	268	2.114	372	487	437	699	56	177	52	288	4.950
Décembre	332	1.854	389	515	291	459	46	156	60	272	4.374
1935 Mars	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297	4.544
Juin	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258	4.726
Septembre	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297	5.251
Décembre	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307	5.055
1936 Mars	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392	5.563
Juin	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239	3.707
Septembre	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367	5.492
Décembre	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359	5.942
1937 Mars	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391	6.147

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTALS
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1935 Moyenne mens.	248	1.444	10	134	269	505	12	80	25	222	2.949
1936 Moyenne mens.	263	1.580	12	153	318	548	13	91	27	249	3.254
1936 Janvier	167	1.676	13	166	261	403	8	98	26	244	3.062
Février	147	1.593	9	155	282	393	7	105	27	239	2.957
Mars	170	1.627	14	177	387	577	10	131	28	298	3.419
Avril	153	1.478	9	165	318	612	10	87	33	268	3.133
Mai	123	1.426	8	153	358	622	7	77	29	244	3.047
Juin	141	997	14	107	246	442	6	70	23	183	2.229
Juillet	157	1.590	13	140	366	607	7	77	27	238	3.222
Août	160	1.563	10	150	334	631	34	76	24	230	3.212
Septembre	177	1.539	15	145	333	661	28	94	27	280	3.299
Octobre	691	1.864	15	161	360	642	12	105	29	263	4.141
Novembre	842	1.818	10	153	307	519	11	83	29	250	4.022
Décembre	232	1.784	10	168	266	467	12	83	27	257	3.306
1937 Janvier	167	1.842	11	154	286	441	11	86	24	247	3.269
Février	153	1.715	7	182	308	476	11	133	30	255	3.270
Mars	188	1.770	10	213	372	556	12	127	29	304	3.581

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES.

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1935 Moyenne mensuelle .	927	1.836	922	780	146	1.009	3.770	1.271	420	3.593	1.199	279
1936 Moyenne mensuelle .	952	1.920	1.040	800	162	1.064	3.924	1.307	400	3.729	1.238	307
1936 Mars	1.050	2.054	967	836	156	1.111	4.086	1.367	390	3.912	1.294	260
Avril	983	1.951	1.025	852	156	1.092	3.836	1.310	411	3.702	1.266	328
Mai	1.026	2.112	1.073	840	164	1.046	3.886	1.325	382	3.757	1.280	356
Juin	919	999	653	371	108	417	2.797	908	256	2.478	779	232
Juillet	1.010	2.014	1.011	876	147	1.139	3.975	1.291	415	4.008	1.367	304
Août	1.052	2.059	1.058	920	147	1.224	4.083	1.372	399	3.788	1.236	265
Septembre	1.017	2.002	1.095	855	159	1.113	4.210	1.373	443	3.913	1.257	294
Octobre	1.027	2.005	1.171	880	163	1.172	4.383	1.476	437	4.141	1.409	320
Novembre	957	1.997	1.261	792	169	1.077	4.088	1.366	423	3.879	1.314	340
Décembre	966	2.042	1.197	806	166	1.125	4.272	1.422	494	4.167	1.375	400
1937 Janvier	965	2.073	927	812	155	953	4.047	1.368	353	3.903	1.315	273
Février	889	1.844	1.012	737	135	1.070	3.748	1.315	441	3.532	1.217	356
Mars	1.020	2.086	1.141	845	176	1.215	4.088	1.433	447	4.060	1.434	373
Avril	1.025	2.063	1.181	858	180	1.306	4.092	1.422	494	3.949	1.380	445
Mai	1.039	2.169		843	171		4.014	1.416		3.958	1.376	

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).				PORT DE GAND (2).							
	NAVIRES DÉARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	total	dont navires belges	total	dont navires belges	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1935 Moyenne mensuelle .	20	14	61	42	146	161	175	146	160	72	119	121
1936 Moyenne mensuelle .	8	5	30	19	172	181	191	172	181	94	141	144
1936 Mars	12	7	45	27	176	166	207	176	175	104	141	127
Avril	12	7	43	26	169	157	191	169	158	95	147	126
Mai	9	7	36	28	174	183	206	175	182	96	164	140
Juin	9	6	37	25	140	150	186	140	153	93	133	115
Juillet	9	6	37	25	178	191	151	171	180	118	143	120
Août	8	5	31	19	169	179	165	177	179	92	137	176
Septembre	6	4	25	16	153	168	165	149	165	91	144	165
Octobre	5	2	14	8	189	215	220	192	219	79	145	173
Novembre	2	1	10	4	171	182	177	165	182	78	159	165
Décembre	1	—	6	—	183	188	202	180	177	75	135	174
1937 Janvier	1	—	6	—	178	191	210	181	194	80	127	170
Février	—	—	—	—	189	213	267	191	224	60	154	173
Mars	—	—	—	—	186	195	232	190	188	94	183	88
Avril	—	—	—	—	180	165	276	186	175	58	248	276
Mai	—	—	—	—	161	178		156	162			

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.
 (2) par l'Administration du port de Gand.

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES (suite).

PÉRIODES	PORTS DE BRUGES ET DE ZEEBRUGGE (1)						PORT DU GRAND-BRUXELLES (2)						
	NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires entrés	Tonnage des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES			SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)	
			Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		March. (milliers de tonnes métriq.)
1935 Moyen m.	132	160	35	27	16	2	74	36	20	74	36	38	448
1936 Moyen m.	158	188	50	32	12	3	77	41	24	76	41	51	481
1936 Mars	131	161	56	24	18	3	74	37	10	68	33	46	519
Avril	113	130	31	21	5	1	71	33	11	73	34	49	405
Mai	119	123	36	22	9	3	77	33	17	71	31	42	489
Juin	184	200	33	41	13	1	85	37	25	88	38	47	445
Juillet ..	202	270	50	36	12	4	77	43	19	78	41	54	514
Août	217	247	56	32	9	4	86	49	27	84	51	71	532
Septembre	201	229	74	40	12	3	76	39	31	80	41	44	515
Octobre ..	152	178	52	29	13	2	85	51	42	79	47	49	518
Novembre	154	196	73	36	13	4	78	52	51	79	53	59	435
Décembre	167	199	65	48	11	5	78	49	37	75	46	50	461
1937 Janvier .	181	206	62	41	17	4	64	37	27	72	45	55	482
Février ..	122	147	55	32	18	5	74	41	32	69	35	37	515
Mars	162	173	46	38	19	1	72	35	25	76	41	50	640
Avril	166	195	64	39	11	3	66	32	26	70	34	32	621
Mai	173	211					81	36	35	72	34	32	563

(1) Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et Bulletin du Commerce avec les pays étrangers.
 (2) Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de partici- pants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs)	Montant des liquidations (millions de francs)
							(1)	(1)	
1935 Moyenne mensuelle	38 (2)	324	24.997	157	18.548	20	250 (2)	785	73
1936 Moyenne mensuelle	38 (2)	326	27.031	157	20.261	21	287 (2)	943	103
1936 Mars	38	324	25.913	156	19.004	22	250	1.114	112
Avril	38	316	24.793	152	18.725	20	280	605	73
Mai	38	321	28.535	155	22.055	19	284	635	76
Juin	38	314	26.749	155	20.550	20	284	626	75
Juillet	38	328	24.540	157	18.190	21	286	684	86
Août	38	304	26.345	146	19.599	20	286	580	52
Septembre	38	316	26.269	151	18.854	22	286	743	70
Octobre	38	354	35.100	171	27.518	22	288	1.130	138
Novembre	38	326	26.036	158	19.085	19	288	1.297	199
Décembre	38	361	29.082	174	21.065	22	287	1.292	127
1937 Janvier	38	344	29.347	167	21.263	20	293	1.725	170
Février	38	328	28.015	159	19.877	19	293	1.893	202
Mars	38	355	33.492	173	24.604	21	300	2.423	277
Avril	38	359	33.173	172	24.334	22	300	1.127	231
Mai	38	339	27.242	163	19.654	18	300	832	155

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
 (2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.
(millions de francs).

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1935 Moyenne mens..	(*) 368.902	2.853	3.800	9.295	3.797	9.296	26.188	88,0
1936 Moyenne mens..	(*) 398.796	3.312	4.428	10.804	4.373	10.805	30.409	88,0
1936 Mars	376.212	3.068	4.143	9.922	3.965	9.941	27.971	88,6
Avril	377.047	3.251	3.988	9.780	3.982	9.763	27.513	87,7
Mai	377.919	3.198	4.138	10.192	4.140	10.183	28.653	86,8
Juin	379.061	3.216	3.799	9.544	3.900	9.523	26.765	88,4
Juillet	379.659	3.226	4.444	10.219	4.261	10.216	29.140	87,8
Août	381.361	3.345	4.232	10.517	4.291	10.509	29.540	89,1
Septembre	383.269	3.335	4.137	10.308	4.101	10.326	28.872	88,4
Octobre	385.016	3.536	6.896	15.683	6.708	15.702	44.989	87,9
Novembre	387.034	3.533	4.076	10.516	4.070	10.533	29.195	88,6
Décembre	388.796	3.667	5.035	12.346	4.713	12.361	34.456	89,0
1937 Janvier	391.159	3.778	5.008	12.495	4.927	12.514	34.944	88,6
Février	393.352	3.676	4.156	11.108	4.368	11.118	30.761	88,9
Mars	396.007	3.492	4.728	12.020	4.892	12.035	33.876	90,4
Avril	397.564	3.538	5.360	13.086	5.249	13.098	36.794	89,1
Mai	399.008	3.483	4.406	11.318	4.444	11.330	31.498	88,9

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'État).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1935	2.705.908	2.863.322	— 157.414	10.584.394	5.559.726
Année 1936	3.034.564	2.470.174	564.390	11.455.992	
1936 Mars	182.211	288.985	— 106.774	10.681.719	
Avril	232.364	201.053	31.311	10.713.030	
Mai	247.636	204.227	43.409	10.756.439	
Juin	230.292	190.082	40.210	10.796.649	
Juillet	275.005	194.915	80.090	10.876.739	
Août	239.079	186.602	52.477	10.929.216	
Septembre	243.846	195.028	48.818	10.978.034	
Octobre	266.454	224.990	41.464	11.019.498	
Novembre	251.041	179.452	71.589	11.091.087	
Décembre	271.339	213.642	57.697	11.455.992	
1937 Janvier	356.413 (3)	200.140 (3)	156.273 (3)	11.615.316 (3)	
Février	288.473 (3)	211.566 (3)	76.907 (3)	11.692.223 (3)	
Mars	276.238 (3)	249.363 (3)	26.875 (3)	11.719.098 (3)	
Avril	298.014 (3)	243.940 (3)	54.074 (3)	11.773.172 (3)	
Mai	286.226 (3)	223.277 (3)	62.949 (3)	11.836.121 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1935 et 1936 et celui de décembre 1936 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	18-6-1936	20-5-1937	27-5-1937	3-6-1937	10-6-1937	17-6-1937
Encaisse :							
Or	306.377	18.642.829	17.937.450	17.954.886	17.959.730	18.065.566	18.242.365
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	603.712	6.894.819	6.666.435	6.706.808	6.684.949	6.771.143	6.850.615
Avances sur fonds publics	57.901	401.121	183.708	176.895	213.939	186.459	170.459
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932).....	—	798.981	773.512	773.512	773.512	773.512	773.512
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	21.627.557	21.919.882	21.901.950	21.987.357	22.000.837	22.006.433
Comptes courants particuliers	88.333	5.454.942	3.402.184	3.540.068	3.156.694	3.466.810	3.744.585
Compte courant du Trésor	14.541	133.087	651.207	585.712	897.768	732.905	698.974
Total des engagements à vue...	1.152.636	27.215.586	25.973.273	26.027.730	26.042.019	26.200.552	26.449.992
Rapports de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	68,50 %	69,06 %	68,98 %	68,96 %	68,95 %	68,97 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %
Taux des prêts sur fonds publics ...	5,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %

Rapport des effets impayés aux effets présentés à l'encaissement par la Banque Nationale de Belgique.

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1935	1.029.185	65.523	6,37	8.869.585	102.956	1,16
Année 1936	925.823	58.291	6,30	4.551.786	76.819	1,69
1936 Mars	70.533	4.341	6,15	384.204	6.185	1,61
Avril	79.506	4.711	5,93	418.213	6.423	1,54
Mai	83.943	5.060	6,03	441.003	7.153	1,62
Juin	84.653	5.348	6,32	401.769	7.049	1,75
Juillet	80.972	5.238	6,47	419.913	6.741	1,61
Août	77.183	5.262	6,82	277.904	6.272	2,26
Septembre	75.604	4.757	6,29	324.974	6.024	1,85
Octobre	80.355	5.121	6,37	319.032	6.297	1,97
Novembre	81.015	4.964	6,13	419.066	6.935	1,65
Décembre	81.782	5.346	6,54	359.924	7.079	1,97
1937 Janvier	81.241	5.429	6,68	346.806	6.917	1,99
Février	78.072	5.234	6,70	375.472	6.597	1,76
Mars	86.707	5.584	6,44	395.865	6.529	1,65
Avril	95.052	5.621	5,91	396.572	8.113	2,05
Mai	101.132	5.986	5,92	398.618	8.376	2,10

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-3-1936	31-10-1936	30-11-1936	31-12-1936	31-1-1937	28-2-1937	31-3-1937
Encaisse-or :								
Lingots et monnaies d'or	24.818	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825
Devises-or sur l'étranger	28.768	45.035	45.035	45.035	61.527	66.317	66.317	66.317
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	275.925	323.960	314.093	327.701	296.297	296.782	320.865
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	118.377	145.915	154.515	154.689	159.079	133.551	142.264
Débiteurs (1)	163.234	174.109	149.293	144.191	134.450	163.194	190.741	187.656
PASSIF								
Billets en circulation	124.619	257.499	266.513	271.196	306.776	324.094	324.707	318.851
Créditeurs :								
à vue	222.030	401.458	448.700	424.922	452.145	438.682	460.142	549.619
à terme	68.465	63.358	67.243	66.828	49.958	48.903	49.288	50.199
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	50,82 %	49,10 %	48,25 %	48,03 %	46,81 %	46,85 %	47,72 %

(1) Nouvel intitulé de la rubrique, depuis le 31 octobre 1935; avant cette date, ce poste était dénommé « comptes courants ».

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Hongrie	29 août 1935	4,—
Autriche	9 juillet 1935	3,50	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	16 mai 1935	2,—	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	7 avril 1936	3,285
Danemark	19 novembre 1936	4,—	Lettonie	1 ^{er} janvier 1933	5,50
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	1 ^{er} juillet 1936	5,50
Espagne	9 juillet 1935	5,—	Norvège	7 décembre 1936	4,—
Estonie	1 ^{er} octobre 1935	4,50	Pologne	26 octobre 1933	5,—
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	2 février 1934	1,50	Portugal	11 mai 1936	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	15 décembre 1934	4,50
France	15 juin 1937	6,—	Suède	1 ^{er} décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Tchécoslovaquie	1 ^{er} janvier 1936	3,—
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Yougoslavie	1 ^{er} février 1935	5,—

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

ACTIF

en milliers de francs suisses-or (unités de 0,29032258... grammes d'or fin) (art. 5 des statuts).

PASSIF

	Au 30 avril 1937		Au 31 mai 1937			Au 30 avril 1937		Au 31 mai 1937	
		%		%			%		%
I. Or en lingots.....	32.235	5,2	51.041	7,3	I. Capital :				
II. Encaisse:					Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune.....	500.000		500.000	
A la banque et en compte courant dans d'autres banques.....	32.695	5,2	42.643	6,1	Actions libérées de 25 p. c.....	125.000	20,1	125.000	17,9
III. Fonds à vue placés à intérêts.....	25.234	4,1	43.556	6,2	II. Réserves :				
IV. Portefeuille réescomptable :					1° Fonds de réserve légale.....	3.784		4.238	
1° Effets de commerce et acceptations de banque.....	106.654	17,1	117.835	16,9	2° Fonds de réserve de dividendes.....	6.092		6.315	
2° Bons du Trésor.....	133.379	21,4	131.417	18,8	3° Fonds de réserve générale.....	12.183		12.630	
V. Fonds à terme placés à intérêts :						22.059	3,5	23.183	3,3
1° A trois mois au maximum.....	26.138	4,2	21.598	3,1	III. Engagements à long terme :				
2° De 3 à 6 mois d'échéance.....	1.666	0,3	14.281	2,1	1° Compte de Trust des annuités.....	153.280	24,6	152.911	21,9
	27.804		36.179		2° Dépôt du gouvernement allemand.....	76.640	12,3	76.456	11,0
VI. Effets et placements divers :					3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	1.368	0,2	1.360	0,2
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					4° Fonds de garantie du gouvern. français	41.727	6,7	41.483	5,9
a) Bons du Trésor.....	21.605	3,5	17.699	2,6	IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
b) Placements divers.....	99.451	16,0	86.707	12,4	1° Banques centrales pour leur compte :				
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					a) De trois à six mois d'échéance...	—	—	12.889	1,9
a) Bons du Trésor.....	10.282	1,6	15.498	2,2	b) A trois mois au maximum.....	103.744	16,7	155.204	22,2
b) Placements divers.....	48.481	7,8	68.783	9,9	c) A vue.....	31.143	5,0	47.667	6,8
3° A plus de 6 mois d'échéance :					2° Banques centrales pour le compte d'au- tres déposants :		134.887		215.760
a) Bons du Trésor.....	77.449	12,4	80.410	11,5	A vue.....		4.268		3.517
b) Placements divers.....	5.779	0,9	4.577	0,7	3° Autres déposants :				
	263.047		273.874		a) A 3 mois au maximum.....	8	0,0	8	0,0
VII. Autres actifs :					b) A vue.....	354	0,1	428	0,1
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés.....	1.302	0,2	1.319	0,2	V. Dépôts à vue (or).....		362		436
2° Autres postes.....	400	0,1	355	0,0	VI. Bénéfice à répartir le 1 ^{er} juillet 1937 :		21.688	3,5	16.641
	1.702		1.674		1° Dividende arrêté en monnaies nationales pour paiement aux actionnaires, au taux de 6 % par an.....			7.483	
TOTAUX...	622.750	100,0	698.219	100,0	2° Participation des déposants à long terme d'après l'article 53 (e) des statuts....			445	
					VII. Divers :				7.928
					1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés.....	1.360	0,2	1.389	0,2
					2° Autres postes.....	40.411	6,4	32.155	4,6
						41.471		33.544	
					TOTAUX...	622.750	100,0	698.219	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustée ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêts à l'État (Conven- tion du 18 juin 1936)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créiteurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engage- ments à vue %
			Divers sur la France	Effets escomptés sur l'étranger	Effets négociables achetés en France et autres emplois à court terme à l'étranger					
1935 Moyenne annuelle	74.976.582	35.988	6.033.004	219.449	1.166.198	3.199.724	—	82.119.096	15.632.436	76,70
1936 Moyenne annuelle	60.129.508	53.143	11.601.696	79.990	1.518.102	3.468.108	11.086.664	84.223.267	10.422.952	63,63
1936 Avril	62.972.020	5.541	13.374.331	183.195	1.325.728	3.410.955	—	83.841.285	10.104.352	67,03
Mai	58.029.973	277.619	16.914.707	173.475	1.253.295	3.503.120	—	83.988.285	9.107.730	62,33
Juin	55.521.431	591.146	19.340.634	14.565	1.464.227	3.527.094	—	84.962.305	8.065.018	59,68
Juillet	54.606.761	43.286	16.643.922	13.474	1.664.462	3.473.073	4.439.025	86.090.396	7.550.055	58,32
Août	54.988.639	16.028	13.612.123	10.945	1.597.660	3.615.200	6.642.218	84.907.086	8.166.999	59,08
Septembre	54.184.985	8.278	9.259.047	11.187	1.552.588	3.567.998	11.828.423	84.610.829	8.189.792	58,39
Octobre	62.358.742	17.241	7.398.022	11.249	1.805.917	3.645.456	12.302.602	85.778.169	12.603.603	63,38
Novembre	64.358.742	4.837	6.710.294	11.578	1.779.761	3.578.263	12.302.602	86.718.820	13.127.663	64,46
Décembre	60.358.742	5.641	7.816.421	15.115	1.729.939	3.638.100	12.998.092	87.272.628	10.729.793	61,69
1937 Janvier	60.358.742	14.162	8.177.415	13.349	1.728.648	3.650.287	19.048.092	88.417.422	16.569.187	57,49
Février	57.358.742	14.246	9.259.041	14.554	1.636.451	3.784.762	19.772.096	86.896.864	17.367.811	55,01
Mars	57.358.742	10.439	9.141.531	14.973	1.711.905	3.844.678	20.072.096	86.977.826	17.495.621	54,90
Avril	57.358.742	12.998	9.031.840	14.389	1.502.594	3.801.993	20.003.437	86.297.620	18.058.204	54,96
Mai	57.358.923	12.781	9.155.812	15.573	1.431.374	3.906.460	19.991.307	86.869.758	17.263.648	55,08
Juin	57.359.077	14.819	8.205.049	15.533	1.408.085	3.914.067	19.979.739	86.450.803	16.632.888	55,64

Taux d'escompte { actuel : 6 %, depuis le 15 juin 1937.
précédent : 4 % depuis, le 27 janvier 1937.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	RÉSERVES		Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Réserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et divers)	Rapport total des réserves aux engagements à vue %
	Créances en certificats-or sur le Trésor	Autres réserves						
1935 Moyenne annuelle	6.234.676	240.589	7.444	4.920	2.430.319	3.311.205	5.395.630	74,4
1936 Moyenne annuelle	8.125.537	293.363	6.189	3.719	2.430.256	3.918.914	6.736.957	79,—
1936 Avril	7.679.078	336.358	5.502	4.688	2.430.252	3.781.039	6.471.277	78,2
Mai	7.716.714	322.087	4.584	4.676	2.430.336	3.778.880	6.499.045	78,2
Juin	7.952.301	295.572	5.403	3.076	2.430.247	3.785.980	6.655.417	79,0
Juillet	8.119.111	271.008	3.296	3.085	2.430.228	4.040.332	6.584.011	79,0
Août	8.224.766	288.635	3.960	3.092	2.430.227	3.979.814	6.764.902	79,2
Septembre	8.384.176	248.066	8.033	3.095	2.430.227	4.055.971	6.796.823	79,5
Octobre	8.540.129	252.246	7.539	3.098	2.430.227	4.077.724	6.946.151	79,8
Novembre	8.738.190	243.801	6.866	3.086	2.430.227	4.142.981	7.070.398	80,1
Décembre	8.821.310	247.464	5.999	3.088	2.430.227	4.232.669	7.052.683	80,4
1937 Janvier	8.863.916	278.370	3.041	3.089	2.430.227	4.242.336	7.136.913	80,3
Février	8.861.124	277.090	2.583	3.081	2.430.227	4.165.838	7.213.128	80,3
Mars	8.857.605	263.025	4.924	3.083	2.430.227	4.169.467	7.173.901	80,4
Avril	8.855.054	273.758	8.150	3.436	2.459.046	4.178.661	7.205.396	80,2
Mai	8.852.981	279.497	16.835	3.759	2.526.290	4.207.722	7.265.238	79,6
Juin (*)	8.839.490	315.710			2.526.290	4.202.050	7.592.760	79,6

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.
précédent : 2 %, depuis le 20 octobre 1933.

(*) Chiffres provisoires.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1935 Moyenne annuelle .	193.658	660	86.995	9.646	11.850	108.491	394.669	150.137	39,8
1936 Moyenne annuelle .	227.707	850	88.799	9.809	17.070	115.678	431.441	151.400	35,4
1936 Avril 8	201.150	800	93.862	9.773	13.692	117.327	421.416	140.187	28,9
Mai 6	203.660	800	88.798	9.448	11.852	110.098	422.641	134.179	31,1
Juin 10	208.497	903	97.768	6.166	14.571	118.505	433.004	137.045	26,5
Juillet 8	225.601	967	96.758	5.983	17.436	120.177	443.106	145.591	29,8
Août 5	242.960	1.044	89.943	8.938	18.472	117.353	454.406	148.792	33,3
Septembre 9	240.524	1.094	83.503	10.549	20.125	114.177	445.591	157.956	39,2
Octobre 7	248.660	1.091	79.753	9.291	19.569	108.613	450.842	149.886	39,3
Novembre 4	248.660	944	81.963	7.655	19.969	109.587	447.112	154.351	40,4
Décembre 9	248.660	654	81.718	8.146	20.925	110.789	458.852	143.359	35,2
1937 Janvier 6	313.661	464	93.295	14.413	21.105	128.813	462.703	162.157	31,7
Février 10	313.661	452	81.230	6.509	19.517	107.256	454.994	148.198	39,8
Mars 10	313.661	914	90.074	4.246	22.299	116.619	464.475	148.451	33,7
Avril 7	313.662	922	101.072	7.395	22.301	130.768	469.970	157.710	28,2
Mai 5	313.662	949	103.095	5.441	20.962	129.498	475.159	151.217	26,0
Juin 9	321.261	893	101.203	4.833	21.074	127.110	476.541	154.892	29,4

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Valeurs servant de couverture addition-nelle	Portefeuille effets	Avances sur nan-tissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1935 Moyenne annuelle.....	86.098	4.926	180.232	370.117	3.702.523	56.298	14.884	3.730.824	808.260	2,01
1936 Moyenne annuelle.....	69.873	5.356	182.186	257.137	4.295.040	48.836	22.080	4.231.835	708.448	1,52
1936 Avril 7	66.809	5.495	166.665	326.777	4.180.243	50.442	800	4.138.955	698.961	1,49
Mai 7	70.969	5.338	190.607	228.845	4.246.764	53.032	12.410	4.147.078	685.852	1,58
Juin 6	70.162	5.349	171.943	219.323	4.327.698	44.457	2.060	4.176.407	693.154	1,55
Juillet 7	71.935	4.923	161.316	219.726	4.375.300	37.799	65.490	4.212.979	763.568	1,54
Août 7	72.092	5.158	155.734	220.850	4.512.676	43.640	1.590	4.300.955	708.551	1,54
Septembre 7	67.443	5.678	119.090	219.569	4.566.206	49.336	4.000	4.386.636	662.600	1,45
Octobre 7	63.284	5.453	139.621	219.395	4.699.119	25.836	910	4.469.223	677.538	1,34
Novembre 7	64.210	5.014	144.671	219.231	4.640.839	29.540	30	4.471.501	617.751	1,36
Décembre 7	66.409	5.516	127.710	219.369	4.695.385	57.271	9.190	4.562.608	671.354	1,37
1937 Janvier 7	66.758	5.728	202.699	221.509	4.810.838	35.834	3.340	4.637.743	731.606	1,35
Février 6	66.939	5.701	216.417	222.520	4.545.895	47.150	820	4.560.544	674.996	1,39
Mars 6	67.280	5.648	188.188	217.541	4.511.672	51.254	3.630	4.620.990	659.265	1,38
Avril 7	67.702	5.763	225.836	145.068	4.728.374	31.914	580	4.646.106	815.645	1,35
Mai 7	68.432	5.827	147.665	105.220	4.967.526	48.251	5.670	4.816.317	775.737	1,33
Juin 7	68.777	5.528	179.194	104.152	4.795.744	40.695	1.190	4.725.977	678.222	1,37

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse- or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nan- tissements	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1935 Moyenne annuelle.....	1.454.898	9.875	86.887	88.860	18.328	1.286.288	393.026	87,22
1936 Moyenne annuelle.....	1.707.707	17.531	94.021	64.526	13.625	1.297.881	623.756	89,78
1936 Avril.....	1.509.451	4.010	69.968	70.238	16.219	1.289.050	418.348	88,04
Mai.....	1.516.430	1.976	67.089	65.395	14.451	1.280.150	413.508	89,65
Juin.....	1.425.791	3.344	77.851	67.544	11.106	1.265.511	343.691	88,81
Juillet.....	1.413.216	3.189	94.103	74.917	12.179	1.270.190	346.206	87,63
Août.....	1.450.658	2.793	130.824	65.005	16.691	1.265.944	418.105	86,31
Septembre.....	1.518.963	2.761	136.090	62.875	24.088	1.283.128	488.289	85,90
Octobre.....	2.075.945	48.001	120.445	65.722	10.356	1.363.371	966.175	91,17
Novembre.....	2.452.337	49.689	48.252	44.498	12.713	1.382.524	1.205.290	96,68
Décembre.....	2.630.687	53.734	23.360	42.041	7.259	1.383.736	1.359.867	97,84
1937 Janvier.....	2.713.504	53.629	18.586	41.212	10.136	1.406.206	1.421.527	97,86
Février.....	2.717.260	21.616	20.755	41.398	6.511	1.349.834	1.446.594	97,94
Mars.....	2.717.623	23.210	12.876	41.231	6.021	1.355.431	1.433.514	98,27
Avril.....	2.718.003	15.547	14.560	37.371	6.053	1.355.961	1.427.911	98,19
Mai.....	2.623.185	18.620	14.231	31.487	7.171	1.358.488	1.322.403	98,54
Juin.....	2.624.325	20.314	11.759	30.857	5.449	1.344.698	1.329.081	98,91

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse- or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en %
1935 Moyenne annuelle.....	491.979	17.435	643.961	58.369	951.110	205.345	42,54
1936 Moyenne annuelle.....	393.388	16.763	642.656	105.111	996.137	196.704	32,98
1936 Avril.....	426.878	17.113	618.195	76.159	971.592	165.971	37,53
Mai.....	381.395	15.647	651.786	99.864	1.010.149	166.623	32,41
Juin.....	374.838	5.579	653.776	118.254	1.017.273	153.094	32,03
Juillet.....	365.298	10.033	631.166	130.391	991.094	192.068	30,87
Août.....	366.078	10.435	635.102	124.122	998.925	171.192	31,29
Septembre.....	366.866	16.936	649.389	110.893	1.019.036	189.351	30,36
Octobre.....	373.010	16.850	659.586	123.584	1.047.908	204.108	29,79
Novembre.....	373.438	22.189	672.784	116.879	1.037.285	249.295	29,03
Décembre.....	382.255	26.445	676.731	86.293	1.009.673	251.259	30,32
1937 Janvier.....	394.621	31.303	649.193	64.131	986.398	273.686	31,32
Février.....	398.633	33.568	693.221	60.658	980.578	254.378	32,28
Mars.....	403.638	34.132	690.736	64.978	981.336	281.169	32,—
Avril.....	406.675	35.545	658.477	29.561	973.844	240.967	33,48
Mai.....	409.557	39.825	653.287	32.563	969.667	267.318	33,11
Juin.....	414.491	41.594	600.347	28.256	962.773	274.849	33,49

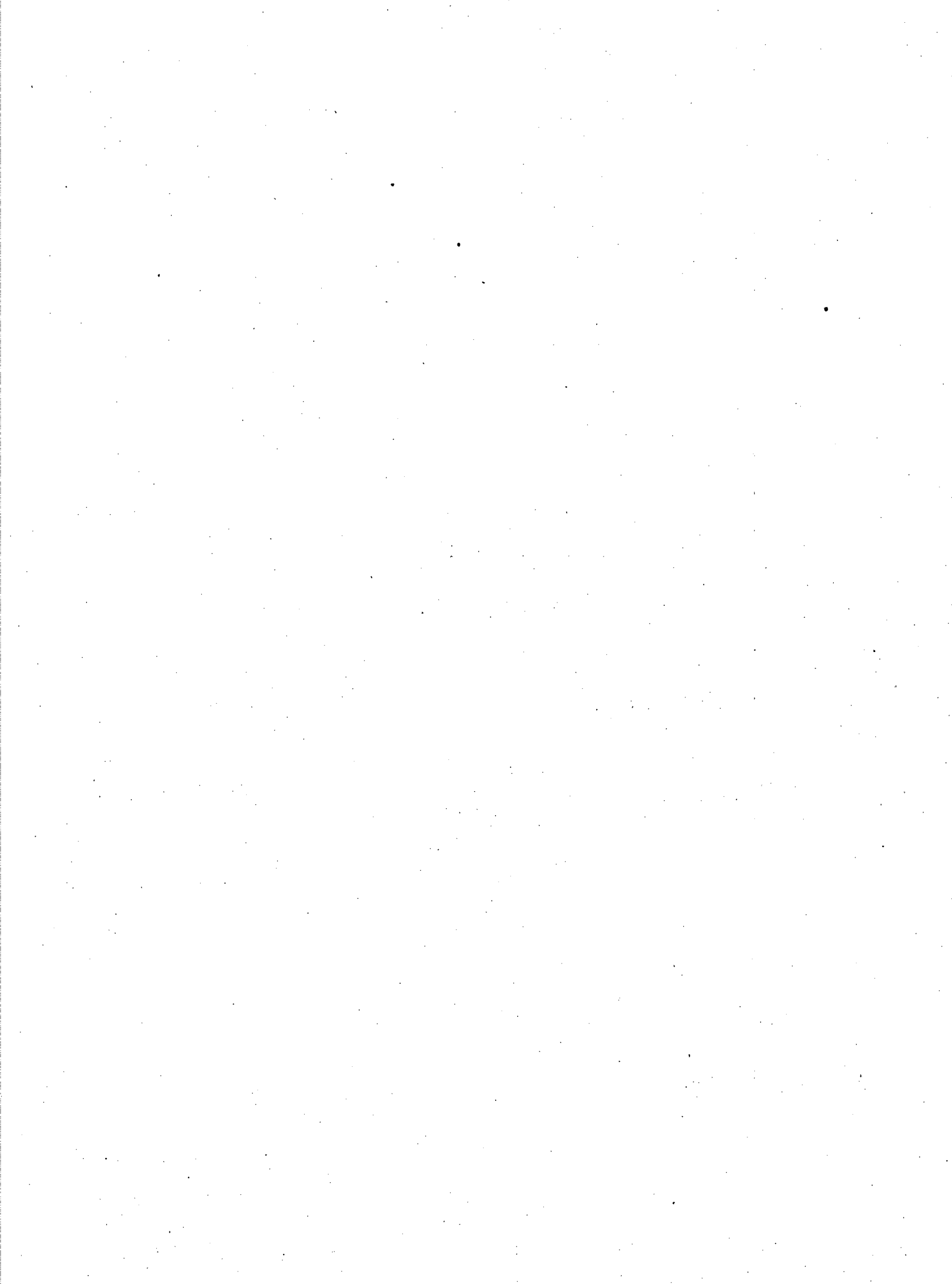
Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 26 octobre 1933.
précédent : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	PORTEFEUILLE-EFFETS		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitéur)	Billets en circulation	Comptes courants crédateurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1935 Moyenne annuelle .	688.503	37.241	818	155.313	3.424	829.368	77.505	100	75,91
1936 Moyenne annuelle .	671.126	28.437	1.761	169.264	—	769.498	120.612	67	75,39
1936 Avril 6	732.073	24.485	1.078	127.427	—	782.016	122.230	27	80,72
Mai 4	729.144	25.345	1.078	141.944	—	799.052	118.813	61	79,43
Juin 8	618.502	50.172	1.078	136.566	—	766.248	61.605	75	74,70
Juillet 6	631.778	42.317	1.454	136.528	—	769.817	63.929	45	75,77
Août 10	680.704	26.985	2.184	125.318	—	750.284	104.158	21	79,66
Septembre 7	717.657	22.788	2.192	119.524	—	766.304	115.819	18	81,35
Octobre 5	589.703	22.824	2.207	263.350	—	789.147	106.878	1.032	65,74
Novembre 9	589.577	22.487	2.244	289.293	—	783.558	130.015	9	63,91
Décembre 7	588.657	22.596	2.268	327.210	—	787.650	172.177	17	61,33
1937 Janvier 4	737.220	17.565	2.274	297.470	—	818.784	255.008	71	68,65
Février 8	888.111	21.653	2.295	174.261	—	780.469	323.065	67	80,47
Mars 8	937.472	19.880	2.295	174.211	—	794.320	356.881	48	81,43
Avril 5	936.545	20.634	2.364	176.654	—	809.108	344.286	64	81,19
Mai 10	1.072.245	19.098	2.364	181.599	—	825.455	468.358	122	82,87
Juin 7	1.164.665	18.214	2.382	170.686	—	823.920	551.608	61	84,67

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.



Anciens Etabl. d'Imprimerie
TH. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet
F^{ra}s et S^{rs}, soc. en nom coll.
Rue Bois-Sauvage, 16, Brux.

15064